

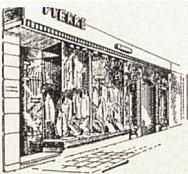


Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Col de Tamie, près d'Albertville (Savoie)

Cliché Jean MONSEL



PIERRE
CHEMISIER-TAILLEUR

90, bd de la République - 605-53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

**optique
médicale**



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter **RUE ROYALE, SAINT-CLOUD** TEL. 605-42-11

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

Pour votre Pâtisserie,
vos Lunchs, Cocktails,
vos réceptions à domicile

Chevalier

PÂTISSIER - TRAITEUR

Ancien Pâtissier de la C^o Générale Transatlantique

5, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. 605-40-01

CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST - CURE
SAUNA FINLANDAIS
DOUCHE FILIFORME
BAIN DE VARECH
BAIN DE BOUE

MASSAGES

MECANOTHERAPIE

ELECTRICITE GENERALE

Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

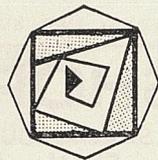
196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

Entreprise de carrelages

Revêtements céramiques - Mosaïques
Maçonnerie - Travaux d'entretien



Baticéram

Noblesse de la Céramique

TÉL. : 825-39-77

54, RUE GOUNOD, 92 - SAINT-CLOUD

J. DUQUESNOY, Directeur général

Crédit possible de 1 à 3 ans

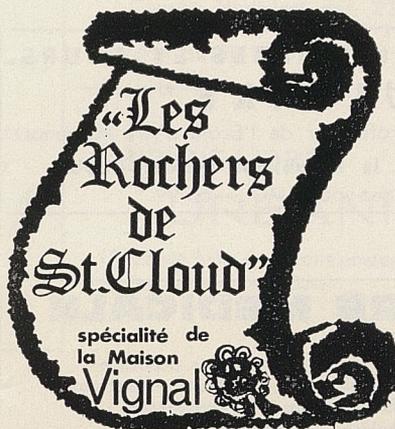
VILLA HENRI IV

HOTEL - RESTAURANT

MENUS - CARTE - RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

605-40-50



PÂTISSERIE - CONFISERIE
SALON DE THE
GLACES

Maison Daniel

Vignal

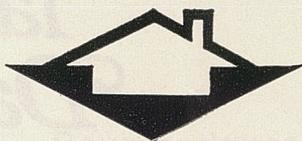
successeur

42 RUE GOUNOD
SAINT-CLOUD

605.54.09

CUISINE - LUNCHS
REPAS COMPLETS

Bénéficiant d'un emplacement exceptionnel!...



L'AGENCE des LYCÉES

LE PLUS ANCIEN CABINET IMMOBILIER DE SAINT-CLOUD

73, boulevard de la République (angle avenue Maréchal-Foch)

SAINT-CLOUD

Tél. 605-52-93

Apportera le meilleur soin à :

L'achat - La vente - La location

de vos biens immobiliers

AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL

A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement
160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD
ON PREND A DOMICILE Tél. 603-61-01 (l'après-midi)

Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS
COURS — LEÇONS PARTICULIERES
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS " GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Pour rendez-vous MOL. 66-99

PEDICURE MEDICALE

Diplômée d'Etat

Ancienne élève de l'Institut national de podologie
Soins des pieds et traitement de leurs affections
Massages - Rééducation post-opératoire
Verrues plantaires - Beauté du pied
175, bd de la République - SAINT-CLOUD - 603-84-03

TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La direction générale des T. M. F. habitant
Saint-Cloud propose, à titre amical de conci-
toyens, un escompte net sur les prix marqués
de 7 %, applicable sur toute la production
MOQUETTES EN PLEIN (devis gratuits)

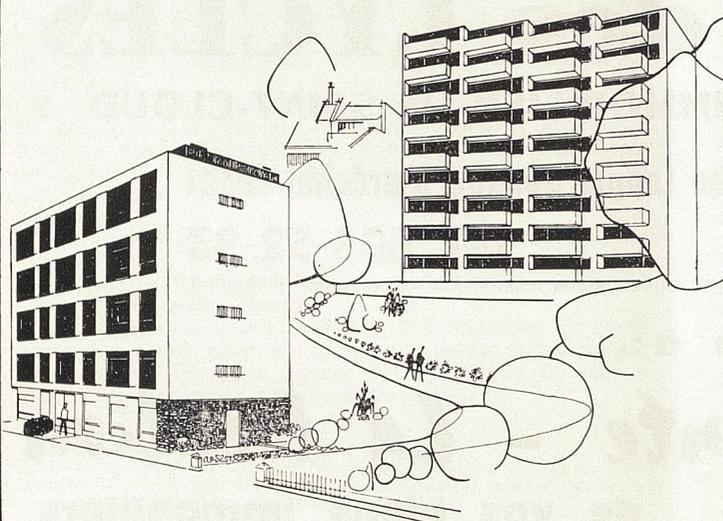
TAPIS DE STYLE ET D'ORIENT
TAPISSERIES MURALES D'ART
RECOUVREMENT SOLS - PLASTIQUES

11, place Maiesherbes (Maiesherbes) - Tél. 622-21-67
95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41
9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00
6, bd Voltaire (République) - Tél. 805-26-55

MINI - SHOP

13, rue Gounod - SAINT-CLOUD
Ses Kilt — Shetland
Chaussettes " Burlington "
Tenues de fêtes

*au cœur de St Cloud
à quelques minutes
de la gare St Lazare*



la Résidence Dailly Dantan

**Studios et 3 pièces disponibles
à partir de 1900 F le m²**

... Dans deux petits immeubles résidentiels et confortables, séparés par un îlot de verdure. Vue magnifique sur Paris et le Bois de Boulogne.

**Prix fermes et définitifs
Idéal pour placement.**

A deux pas d'un ensemble de bureaux qui emploieront 3000 personnes en 1970.

Visite de l'appartement-témoin sur place :
20 rue Dailly à Saint-Cloud (entrée 15 bis rue
Dantan) tous les après-midis de 14 h à 18 h, y
compris le samedi.

Renseignements

G.I. Lafont, 105 bd Haussmann,
Paris 8° - Tél. ANJou 19.64.

COMPTE RENDU DE MANDAT 1965-1969

SOMMAIRE N° 117

4^e trimestre 1969

	pages
En marge du compte rendu de mandat	9
Saint-Cloud en expansion - Chronique des quartiers	11 et 12
Réponse à un éditorial	12
Finances	13
Le Collège d'Enseignement Technique	13
Rassemblement A.C., cérémonie du Souvenir et 11 Novembre	13 et 14
Avis - Liste électorale - Recensement de la classe 1972	15
Noces d'or de M. et Mme René MAILLET - Réception D ^r GODART	16
Chronique du jumelage	17
Distinctions honorifiques	17
Bibliothèque municipale	18
Les sports	19
Sociétés et Associations	20 et 21
Comptes rendus analytiques des séances du Conseil Municipal des 22 septembre, 21 octobre et 2 décembre 1969	22 à 25
Etat civil du 20 août au 26 novembre 1969	26

*La Municipalité et le Conseil Municipal actuels
sont issus des élections de mai 1965.*

Il paraît donc utile de faire le point des réalisations effectuées depuis quatre ans et de dresser en quelque sorte un bilan, en reprenant chaque point du programme qui avait reçu l'agrément de la majorité des électeurs.

suite page

TRIBUNE LIBRE :

URBANISME

(Réponse à des questions posées lors du compte rendu public du mandat).

OÙ VA SAINT-CLOUD ?

par Jean CLÉMENT, Maire-adjoint

Ces immeubles modernes, au milieu d'espaces gazonnés et plantés d'arbres de hautes tiges, adaptés aux impératifs de l'époque, ne sont pas obligatoirement laids.....

André Marie
(Saint-Cloud, Cité historique)

Saint-Cloud. Superficie : 756 hectares, dont 392 hectares de Parc Domaine National.

Saint-Cloud. Ville de «cadres», située au sud-ouest de la Capitale, est en perpétuelle mutation. C'est un fait que constatent à la fois les habitants, le Conseil Municipal et la Haute Administration.

← Deux optiques : →
le lecteur
choisira

La première fonction d'un bâtiment est de plaire à ceux qui l'habitent. La deuxième est d'être rationnelle et économique. Trop souvent, l'architecture et l'urbanisme, soi-disant fonctionnels, ne font ni l'un, ni l'autre.

J.R.
(Revue politique et parlementaire n° 804)

C'est aussi la raison pour laquelle le dernier plan d'aménagement communal, qui avait été adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 Juillet 1962, après avoir été mis en harmonie avec le plan d'aménagement et d'organisation de la Région Parisienne (P.A.D.O.G.) va subir d'importantes modifications.

(Suite page 2)

En page 10 lire :

IMMOBILISME OU DYNAMISME

QUI GAGNERA LA BATAILLE DE L'AUTOROUTE DE L'OUEST ?

Où va Saint-Cloud ?

Certes, d'aucuns feront remarquer que nos impératifs et nos procédures actuels sont bons et qu'il n'y a pas lieu de les changer, que la conception urbaine sur laquelle chaque citoyen a une idée (qui n'est pas forcément celle de son voisin) ne répond jamais aux vœux de tous. Les urbanistes de l'avenir feront-ils mieux que les technocrates du passé ? Mais l'évolution est un fait, elle touche à la fois les structures, les conceptions esthétiques, le cadre de vie contemporain, la psychologie, l'économie politique et la sociologie.

Peut-on aller plus loin, est-il possible de prévoir la forme des agglomérations futures, leur mode de fonctionnement ? Peut-on imaginer ce que sera la position de l'homme au milieu d'un complexe urbain qui comprendra 14 millions de ses semblables ?

Raccordement des rues Hébert et des Ecoles.

Travaux d'aménagement d'un parking et rampe d'accès.

Au fond, terrain sur lequel sera construite la nouvelle école maternelle du groupe du Centre.



Cliché LOMPRESZ

des directives du plan sommaire étudié en 1939 pour la Région Parisienne, d'établir les documents qui devaient aboutir à la « prise en considération », par Monsieur le Ministre de la Reconstruction et du Logement, du premier plan d'aménagement de notre ville.

Les procédures administratives furent longues et compliquées, les Organismes et Services publics consultés furent nombreux, mais pour ce qui concernait la population, certains principes étaient acquis.

Le périmètre d'agglomération était fixé. Il se subdivisait en 4 sections, savoir :

1°) Le Secteur d'habitation et de commerce.

délimité par le Centre Ville et une partie de la rue Gounod.

2°) Le Secteur d'habitations collectives avec espaces verts qui comprenait :

a) le territoire délimité par le boulevard de la République, la ligne de Chemin de fer Paris-Versailles, mais borné au sud de la rue Coutureau par les propriétés riveraines dudit boulevard.

b) la portion du territoire situé entre le quai Carnot et la ligne de Chemin de fer Issy Plaine - Puteaux mais limité au sud par la place Georges Clemenceau.

c) une bande de terrain située à l'est de la voie ferrée Paris-Versailles mais limitée au nord par le passage des Coteaux et au sud par la rue Dailly.

3°) Le Secteur à rénover.

Comprenant en grande partie le quartier du Centre qui donnera

Ce n'est pas certain, mais nous avons la tâche, dans les temps présents, d'assurer la liaison entre un passé très proche qui se prête encore mal à l'analyse et un futur, forcément imprécis.

Faut-il rappeler que ce n'est pas la première fois que le Conseil Municipal de Saint-Cloud aura à se prononcer sur les problèmes d'urbanisme qui concernent la Ville.

Déjà en 1939, un important Cabinet de Géomètre avait reçu mission de rassembler tous les éléments qui devaient conduire à un développement plus harmonieux des constructions et des équipements, mais la Guerre devait interrompre cette intention des plus louables et ce n'est malheureusement qu'en 1957 que l'homme de l'art, qui avait été désigné par l'Administration Supérieure, après la Libération, pouvait soumettre au Conseil Municipal un avant-projet d'aménagement.

Il s'agissait, compte tenu de la réglementation nationale en matière d'urbanisme, de la codification des textes antérieurs et

lieu à une étude de détail visant à la résorption des îlots insalubres et à l'aménagement de la Place Georges Clemenceau.

4°) Le Secteur d'habitations basses avec jardins.

Délimitant tous les terrains non compris dans les zones précédemment citées.

«Grosso modo» en superficie, la répartition était la suivante :

1°) Secteur d'habitations collectives avec espaces verts : 70 ha. soit 25 % environ de la zone d'habitation et à peine 10 % de la superficie de la Commune.

2°) Secteur d'habitation et de commerce..... 15 ha dont 3 hectares à rénover, soit 5 à 6 % de la zone d'habitation et 2 % de la superficie de la Commune.

3°) Secteurs d'habitations basses avec jardins..... 190 ha soit 69 % environ de la zone d'habitation et à peine 25 % de la superficie de la Commune.

En outre, le plan tenait compte des obligations de densités à l'hectare, des prospects, des gabarits et des pourcentages des surfaces bâties imposées par le programme des servitudes du plan d'aménagement de la Région Parisienne.

Des modifications devaient intervenir en 1962 à la suite de l'approbation, par le Gouvernement, du plan d'aménagement et d'organisation de la Région Parisienne. Les grandes lignes de notre programme étaient maintenues, seuls des points de détail étaient modifiés ou précisés. La procédure de « prise en considération » des documents antérieurs devait conduire à l'approbation de notre plan par le Ministère compétent.

Entre temps, le Conseil Municipal s'était penché sur le projet de rénovation de l'îlot urbain qui touche la Place Clemenceau.

Trois études principales étaient engagées :

10) — La première concernait le débouché de l'autoroute et le problème des entrées routières dans le Parc de Saint-Cloud.

20) — La seconde intéressait le centre du projet axé sur le Pont, dans les limites d'un triangle compris entre l'Avenue du Palais, la rue de la Paix et la rue Royale.

30) — La troisième couvrait une bande de terrain allant de la place Clemenceau (ancien hôtel dit «De la Tête Noire», gare S.N.C.F.) à mi-chemin du pont de Saint-Cloud et de l'aqueduc de l'Avre. Elle visait essentiellement à la création d'une voie à caractère d'autoroute traversant le bas de Saint-Cloud en se superposant le plus longtemps possible à la voie du chemin de fer, afin de permettre d'atteindre le Bois de Boulogne dans une de ses parties les moins fréquentées. (La municipalité s'est opposée à ce projet qui a été, par la suite, profondément remanié).

Enfin, plus récemment, dans sa séance du 25 Octobre 1963, le Conseil Municipal décidait d'inscrire au programme d'aménagement :

10 — **Une zone d'habitation et commerce** limitée par la rue Vauguoy, la rue de la Libération, la place Deville et la rue Dailly.

20 — **Une zone réservée pour services publics** P.&T. (Centre Social, Services administratifs divers), d'une superficie de 10.000 m² environ à prélever sur le terrain du Parc de Béarn.

30 — **Une zone d'habitations collectives** avec espaces verts sur le surplus des terrains du Parc de Béarn, étant entendu que la densité permise sur cette zone pourra bénéficier d'une plus-value tenant compte des abandons de terrains consentis par la Société propriétaire.

40 — **Une zone de parking** dont l'importance et la délimitation définitive feront l'objet d'une étude particulière.

50 — **Une zone de relogement** à déterminer à l'ouest de la Ville, en bordure de la rue de la Porte Jaune, limitrophe avec la Commune de Garches.

Ces dispositions faisaient encore l'objet de quelques modifications en 1964, mais l'essentiel demeurait et les grandes lignes adoptées en matière d'urbanisme, ainsi que les règles de constructions envisagées auparavant subsistaient pour la plus grande partie de notre périmètre d'agglomération.

Va-t-il en être autrement maintenant ? On ne saurait prévoir avec certitude ce qui nous sera proposé dans les mois à venir, par le Ministère de l'Équipement. Le Conseil Municipal en sera saisi et devra se prononcer.

Mais ce qui est certain c'est qu'après la mise en vigueur de la loi d'orientation foncière, qui vise à une organisation plus rationnelle du développement urbain, plusieurs novations devront s'imposer :

C'est ainsi que nous aurons à connaître :

10 — du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.) qui, tout en prévoyant la destination générale des sols et les grands équipements, devra structurer l'organisation des transports, la localisation des principales activités et les zones préférentielles.

20 — du plan d'occupation des sols (P.O.S) qui va constituer la charte des propriétaires et des constructeurs en déterminant notamment les possibilités de construction par l'intermédiaire du C.O.S. (rapport entre le nombre de m² de plancher hors oeuvre et la surface en m² du terrain), le tout établi par zones en fonction des affectations prévues et de l'importance des équipements.

Dans un prochain article, nous présenterons les «Nouvelles Orientations de l'urbanisme de Saint-Cloud».

et nous suivrons «Où va Saint-Cloud ? »

Réalisation H.L.M.
par la Sté «Le Foyer du Progrès et de l'Avenir»
12, rue Ferdinand Chartier (allée des Chanioux).



Cet ensemble a permis le relogement dans de bonnes conditions des familles évincées pour permettre la rénovation urbaine de l'îlot Clemenceau. Par ailleurs, la ville de St Cloud a pu disposer de logements en faveur de prioritaires ou d'expulsés.

COMPTE RENDU DE MANDAT 1965-1969

donné dans la Salle d'Honneur de la Mairie

le 24 Octobre 1969

Notre désir étant de tenir toute la population informée des activités municipales, c'est donc ce bilan que nous vous présentons aujourd'hui. Nos lecteurs pourront ainsi se rendre compte qu'un très gros effort a été fourni et que notre programme, qui était un programme minimum, a été maintes fois dépassé lorsque des possibilités d'améliorer le «standing collectif» des Clodoaldiens nous ont été offertes.

PROGRAMME ÉLECTORAL

1965

10) ENSEIGNEMENT

Création d'un groupe scolaire, quartier de la Porte Jaune.

Opération administrative en cours - retardée par une procédure dilatoire de la part du principal exproprié.

Construction d'une nouvelle école maternelle au groupe du Centre.

Dossier administratif approuvé. Les travaux commenceront en novembre décembre 1969. Durée : 1 an. En attendant une classe destinée à l'école maternelle neuve, rue des Ecoles, a été aménagée dans l'ancien établissement de bains-douches.

Aménagement au groupe du Centre, d'une salle d'enseignement audiovisuel.

L'enseignement audio-visuel de l'anglais a débuté en octobre 1969 dans les quatre groupes scolaires. L'aménagement prévu au groupe du Centre sera réalisé après transfert de l'école maternelle.

Création d'un lycée technique commercial mixte municipal, rue Gounod.

Réalisé sous une autre forme ;

En fonctionnement, Collège Technique National, avenue Pasteur, depuis 1967.

Extension du Collège d'enseignement Secondaire de Jeunes Filles rues Gounod et Emile Verhaeren.

Dossier administratif en cours d'approbation. A été soumis au printemps 1969 au Conseil d'Administration de cet établissement. Reste à assurer le financement de l'Etat et fixer le pourcentage de la subvention à accorder à la ville.

Acquisition de terrains pour la création du Collège d'enseignement Secondaire de Garçons.

La répartition de la carte scolaire, la mixité de l'enseignement, et la réorganisation des lycées ont rendu cette question caduque ; néanmoins, deux terrains sont encore réservés au plan d'aménagement communal pour d'éventuelles constructions.

Poursuite du programme de modernisation et notamment du chauffage des locaux des groupes Centre, Montretout, Coteaux.

Réalisé, sauf école de garçons Coteaux.

Ravalement des bâtiments de l'Ecole de Filles du groupe du Centre et aménagement de ses abords.

Reconstruction du mur de clôture en bordure de la rue de l'Arcade et de la place de Silly.

Construction d'une salle de gymnastique scolaire et d'un plateau d'évolutions - quartier de la Porte-Jaune.

Cette question se rattache à la première (création d'un groupe scolaire quartier de la Porte Jaune), et il est nécessaire d'attendre le planning d'utilisation des terrains de sport du Carré Saint-Jean, terminé, utilisable 2^e semestre 1970.

2°) SPORTS – JEUNESSE ET CULTURE

Mise en chantier d'une Maison des Jeunes et de la Culture, Avenue du Maréchal-Foch.

Ouverture du Centre de Jeunesse quartier des Co-teaux (rue de l'Yser).

Construction d'un gymnase (hand-ball - judo, etc...) pour scolaires et adultes - quartier du Val d'Or.

Construction d'une piscine et d'un équipement omni-sports, rue de l'Aqueduc.

Poursuite des pourparlers pour l'aboutissement d'un projet relatif au terrain omni-sports du «Carré Saint-Jean», dans le parc de SAINT-CLOUD (suivant les plans dressés par l'architecte désigné par le Ministère, à la suite des démarches pressantes et réitérées de la Municipalité.

Extension des activités de la Société Municipale des Sports, («U.A.S. ST-CLOUD»), notamment par la création de nouvelles sections.

Implantation du Centre Hippique de la Société locale, sur le domaine du Parc, en vue de la démocratisation de ce sport, conformément aux recommandations ministérielles.

Subventions aux sociétés sportives, artistiques et culturelles, en fonction de leur activité locale.

Première tranche administrativement au point.

Construction début 1970 (durée : 1 an) si financement assuré.

Fonctionne dans les locaux du Centre Social de la Passerelle.

La destruction de l'immeuble sur l'emplacement duquel doit être édifié le gymnase sera faite bientôt, le relogement des occupants étant assuré pour octobre 1969.

Construction envisagée en 1970.

Mise en service possible fin 1971.

Construction commencée.

Achèvement des travaux fin 1970.

Satisfaction enfin obtenue.

Projet réalisé, toutefois les terrains gazonnés ne pourront être mis en service qu'à la rentrée de septembre 1970.

Plan d'utilisation non encore établi par les services de l'Education Nationale, à qui ce terrain a été dévolu.

Natation

Rowing, plongée sous-marine.

Effectifs 1965 : 519 licenciés

1969 : 912 licenciés

Création d'écoles d'initiation au football, au judo, à la gymnastique.

Travail en profondeur très sérieux.

Résultats remarquables avec performances d'échelon national.

Participation dans le Centre Hippique de Buzenval.

Poursuite des démarches pour l'aménagement d'allées cavalières dans le parc de SAINT-CLOUD.

Augmentations des subventions

	1965	1969	%
sportives :			
- municipales	36 000	98 000	172
- autres	5 000	11 600	132
artistiques et culturelles	1 750	9 780	459

3°) ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

Séjours d'anciens en maisons de vacances.

Groupe de Clodoaldiens accueillis 2 semaines à «Le Houlme» - «Le Domaine aux Loups» en Seine-Maritime.

Etude de la création de foyers de vieillards.

Fonctionnement d'un foyer tous les mercredis (80 présences) au Centre Social rue de l'Yser.

Transport par car des personnes habitant loin.

Appui aux oeuvres ou associations d'aide aux personnes âgées.

Augmentation des subventions aux associations charitables et d'assistance :

en 1965	en 1969	%
18 050	28 000	50

Continuation de l'aide à l'enfance inadaptée.

Haltes-garderies d'enfants ouvertes dans des locaux spéciaux, avenue du Maréchal-Foch, ainsi qu'au Centre Social du Quartier des Coteaux.

- a) Ouverture de cours d'enseignement ménager (Centre Social).
- b) Aménagement d'une propriété en Savoie pour classes de neige, colonie de vacances.

Programme de nouveaux logements sociaux; immeubles de relogement pour la première tranche de Rénovation Urbaine du quartier du Centre à réaliser selon les directives du Ministère de la Construction.

40) URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CITE.

Subordination de l'octroi du permis de construire à l'aménagement de garages, de parkings en nombre suffisant, de plantations et de jardins.

Volonté de proscrire les grands ensembles sans âme.

Implantation de nouvelles zones vertes et fleuries sur le territoire communal.

Aménagement du pourtour de la future église «Saint-Joseph Artisan».

Aménagement d'un port de plaisance sur la Seine.

Vigilance à l'égard des projets de voies à grand trafic traversant la commune.

50) TRAVAUX – VOIRIE – SECURITE

Réfection des trottoirs (suite du programme).

Nouveaux locaux indépendants 1, place de Silly pour fonctionnement du Centre Léonce Malécot.

Mise à la disposition du département des Hauts-de-Seine du château de Charbonnière, propriété de la ville, près d'Orléans, pour installation d'ateliers destinés aux adolescents handicapés.

Réalisé halte-garderie avenue du Mal Foch.

Un essai au Centre Social n'a pas été continué, les effectifs étant très insuffisants:

- a) Cours toutes les semaines.*
 - b) En fonctionnement depuis 3 ans ;*
- Travaux terminés fin 1968 : classe de neige, de montagne et colonie de vacances.*

Immeubles réalisés et presque totalement habités. Rénovation en cours :
1ère tranche terminée décembre 1969 ;
2e tranche délai 1 an ;
3e tranche délai 3 ans.

Règle respectée.

Création d'un ensemble parc de Béarn bibliothèque – musée.

Mail du parc de Béarn et square ouverts au public ; avenue Leclerc, aménagement des terre-pleins ; replantations d'arbres rue du Calvaire ; replantation d'arbres d'alignement quartier des Coteaux.

Squares, jardins et plantations : place Henri Chrétien, square du Val d'Or en limite de Suresnes, square des Girondins en bordure du Bd de la République, square rue de la Libération, Bd de la République (entre rue de l'Avre et du Pierrier), avenue des Villes Jumelées, jardin du Centre Social de la Passerelle, rue Pasteur en face du C.E.T.

Projet en cours de réalisation.

Ancienne blanchisserie (2 bâtiments) acquise à l'amiable en 1968.

Prévu à l'occasion de la route des berges.

Avons obtenu déplacement de l'autoroute et sa superposition au quai Carnot, ainsi que le pont biais et courbe qui était demandé.

Avons obtenu l'élargissement du quai Carnot porté à 3 voies et assurance de la replantation aux frais de l'Etat.

Place de la gare du Val d'Or.

Place du Pas de St-Cloud, rue de l'Eglise et rue de la Libération.

Avenue des Vignes (entre avenue Clodoald et rue du Val d'Or).

Entrée principale du lycée de filles.

Rue de Buzenval, coin du Bd de la République.

Avenue Alphonse Moguez.

Avenue de Lattre de Tassigny (entre S. Dumont et bd Sénard) côté impair.

Rue Joseph Leguay.

Rue des Terres Fortes.

Bd de la République (entre Pierrier et Mont-Valérien).

Avenue Bernard Palissy (entre Viris et la passerelle de l'Avre).

Plus voies refaites complètement.

Remise en état des voies après passage des diverses canalisations (eau, E.G.F., P.T.T.) ;

*Partie basse de la rue du Dr Desfossez.
Rue Lauer. Rue du Mont-Valérien entre rue du Pierrier et Washington.
Rue Jacoulet ; rue Lelégard.
Rue Laval entre Leclerc et Lelégard.
Rue Tissot. Rue de la Porte Jaune entre Buzenval et Tahère.
Prolongement de la rue Hébert (en cours).
Rue du Calvaire (branche basse).
Ouverture de l'avenue Caroline.
Rue de l'Avre.*

Poursuite de la modernisation du réseau d'éclairage.

*Bd de la République entier.
Avenue du Général Leclerc.
Rue du Mont-Valérien (entre Pierrier et République).
Rue Jacoulet. Rue Lelégard. Rue Laval.
Rue Tissot. Rue du Pierrier.
RN 185 entre le pont Noir et Saint-Cloud.
Rue Preschez. Rue Marie-Bonaparte.
Rue Coutureau. Rue Royale.
Pose de plaques lumineuses Bd de la République.
Bd Sénard, avenue Bernard Palissy et quai Carnot.
Rue du Mont-Valérien entre Pierrier et Pont 3 Pierrots (en cours).
Rue du Calvaire partie haute.
Rue René Weill et Bucourt.
Rue de l'Avre.
Rue Dailly face à la gare.
Rue de la Libération. Rue G. Latouche.
Place de la Mairie.
Rue d'Orléans. Rue Verhaeren.*

Etude de l'assainissement des voies privées après l'achèvement du réseau d'égouts de toutes les voies publiques (réalisé déjà à 95 %).

*Rue de l'Aqueduc (côté pair et impair).
Passage de la Pommeraie.
Rue du Commandant de Lareinty.
Bd Sénard entre avenue des Pâtures et passerelle de l'Avre.
Avenue Clodoald (entre De Lattre de Tassigny et Romand).
Avenue de la Pommeraie.
Avenue Duval Le Camus.
Avenue des Vignes.
Rue Marbeau (partie basse).
Rue Montesquieu. Rue Crillon.
Rue des Villarmains.
Rue Laval. Rue de la Garenne.
Rue Maurice Ravel.
Rue Gounod.
Rue du Calvaire (en cours).*

Assainissement de la rue du Calvaire par servitude de passage à travers le parc de Béarn.

Sera terminé avant la fin de l'année.

Passage souterrain vers la gare pour piétons au carrefour Dailly-Lauer ; Programme d'escalators publics.

*Renouvellement de la demande de subvention auprès de M. le Ministre et de la Direction Départementale de l'Équipement.
Mis en sommeil, l'escalator de la gare de Montretout ayant été plusieurs fois l'objet de sabotage.*

Agrandissement de la Mairie et de la Place.

Réalisé.

Aménagement des nouveaux bâtiments des ateliers et garages municipaux.

Réalisé.

Construction d'un nouvel ossuaire au cimetière.

Réalisé.

Implantation définitive du Marché du Val d'Or avec parking.

*Etude en cours sur le point d'aboutir.
Il a fallu attendre la mise au point par les Ponts et Chaussées du noeud routier.*

Construction d'un marché avec stationnement à proximité du passage à niveau Sénard.

Jonction, rue des Ecoles, rue Hébert avec parking face à la Sécurité Sociale.

Remodelage de l'Avenue Leclerc avec parking et jardins.

Création de parc de stationnement :

Rond-Point Tissot : Gare Montretout côté Armengaud ; Rue Dailly partie basse, et, en coopération avec le District :

Gare du Val d'Or (ancienne voie stratégique) avec passage piétons pour la gare.

Signalisation lumineuse aux points dangereux et éclairage spécial passages piétons.

Aménagement du carrefour Buzenval — Porte-Jaune — Camp Canadien.

Implantation d'abris vitrés aux arrêts d'autobus.

Arrêt de l'autobus 160 à la gare de SAINT-CLOUD.

Prolongation de la ligne 244 jusqu'à la Porte-Jaune.

Prendre, dans l'intérêt de la population, toutes les mesures préconisées par les services de la protection civile, en collaboration avec les organismes existants ; Sapeurs-Pompiers municipaux ; Corps médical ; Croix-Rouge ; Secouristes ; Donneurs de Sang ; Scouts, etc.

60) SAINT-CLOUD CITE HISTORIQUE VILLE EUROPEENNE

En vue d'échanges accrus avec les villes jumelles, appui de la ville aux Sociétés et Organismes selon leur vocation : sociale, sportive, professionnelle, culturelle ;

Initiatives propres à accélérer les échanges inter-scolaires.

Intensification des bons rapports entretenus avec le Lycée Américain et le Lycée Allemand ;

Création d'un foyer international au sein de la Maison des Jeunes.

Etude en cours.

Commencement d'exécution par achat des 2 bâtiments industriels de l'ancienne blanchisserie et terrains.

Travail en voie de finition.

Réalisé.

Parkings :

Rond-Point Tissot.

Bas de la rue Dailly.

Rue Armengaud face à la gare.

Rue Coutureau, partie basse.

Place de la Mairie.

Rue des Milons en face du stade.

Rue de Buzenval (entre Jacoulet et Porte Jaune).

Rue Ferdinand Chartier.

Travaux adjugés.

Délai de réalisation : 3, 4 mois.

Feu de la rue Michel Salles, Bd de la République.

Passages piétons avec éclairage :

Bd Pasteur, rue Lelégard.

Rue Dailly.

Bd de la République.

Rue du Camp Canadien, rue de Buzenval, rue de la Porte Jaune, avenue Foch en cours.

Projet d'ores et déjà établi par le Groupe d'Etudes et de Programmation du District de la Région de PARIS.

La Réalisation par le Ministère de l'Équipement sera certainement inscrite au VI^e Plan.

Réalisé.

Non obtenu.

Non obtenu.

Contacts constants avec les différents organismes.

Subventions aux associations à l'occasion de leurs déplacements dans nos villes jumelées.

Bourses de voyage aux élèves des lycées et collèges.

Rapports entre le lycée et un établissement anglais.

Rapports entre le C.E.G. et un établissement allemand.

Aide lors de manifestation d'Anciens Combattants, de membre de la M.J.C., des sociétés sportives.

Excellents rapports.

En attente de la réalisation de la M.J.C. avenue du Maréchal Foch.

EN MARGE DU COMPTE RENDU DE MANDAT

On lira dans ce numéro le compte rendu qui fait apparaître le résultat de l'activité de la Municipalité au cours des 4 premières années du mandat de 6 ans qui lui a été confiée en 1965 ; de nombreux points du programme ont été exécutés ; d'autres, pour des raisons expliquées, n'ont pu l'être. Par contre, certaines réalisations qui n'avaient pas été envisagées, et dont le besoin s'est fait sentir, ont été faites en priorité.

Mais, ce qui n'apparaît pas dans ce compte rendu, ce sont les difficultés accrues de l'administration, car la machine administrative française est devenue si lourde, si complexe, que les meilleures énergies du pays, à tous les échelons, s'épuisent vainement. Le gouvernement l'a si bien senti qu'il a créé un Sous-Secrétariat d'Etat pour renseigner les hautes instances du pays sur les carences de l'organisation et en détecter les rouages grippés : c'est un cautère sur une jambe de bois. Il serait plus sage de se lancer résolument dans la réforme administrative et fiscale dont le Sénateur Edouard BONNEFOUS avait donné, il y a quelques années, les grandes lignes, et dont Monsieur Claudius PETIT vient de rappeler, dans un récent débat au Parlement, la nécessité notamment en ce qui concerne la politique foncière.

L'administration telle qu'elle se présente aujourd'hui, ne laissant plus aux maires qu'un **pouvoir réduit, et leur ayant notamment retiré la plupart des pouvoirs de police**, il s'en suit que dans la région parisienne on ne peut plus compter que sur le civisme des habitants. Malheureusement, nous souffrons d'un manque général de civisme qui se manifeste par une résistance passive de chaque français à l'application de tout règlement : "on" stationne toujours en contravention, "on" encombre indûment nuit et jour la voie publique avec son véhicule, "on" utilise indûment la flèche verte destinée à faciliter la circulation, croyant à tort avoir une priorité sur le piéton alors que c'est le contraire. Que dire de ceux qui, au mépris du code de la route, stationnent dans des parties convexes des courbes, de ceux qui utilisent toute la largeur du trottoir sans souci des piétons et surtout des mères de famille qui poussent leur voiture d'enfant, de ceux qui utilisent des voitures avec échappement libre, des deux roues qui troublent le repos des malades et de toute une population, de ceux qui ne respectent pas les "stop" et toutes indications par panneaux ou banalisations routières. "On" ne respecte pas les règles d'affichage, certains même tracent des graffiti

souvent en peinture indélébile, qui choquent le regard et anihilent les efforts de propreté des propriétaires. Que dire encore de ceux qui constituent des dépôts d'ordures clandestins, des commerçants qui annexent les trottoirs pour leurs dépôts d'emballages, de ceux qui promènent leur chien et ne pensent pas aux piétons qui utiliseront le même itinéraire...

Rien de tout cela n'est grave en soi, mais la multiplication de ces manquements au civisme, l'impossibilité où nous sommes de les réprimer faute d'une police dont on a privé les municipalités alors que la police nationale (trop peu nombreuse — les lecteurs de ce bulletin le savent), a d'autres tâches essentielles et plus importantes, tout cela fait que la vie de chacun est rendue difficile, que les caractères s'aigrissent, et que les réclamations arrivent sur le bureau du Maire qui, hélas, ne peut rien faire. Les Maires, depuis le 1^{er} Janvier 1968 ne disposent plus de la police, celle-ci étant depuis la réforme administrative, sous la haute autorité de Monsieur le Préfet de Police de PARIS, et les règlements qu'ils peuvent encore édicter (essentiellement sur les voies communales) sont soumis à l'approbation de cette autorité. Ceux qui patissent de cette situation que nous avons dénoncée en son temps doivent reporter sur les **vrais responsables** leur mécontentement.

*Un réforme extrêmement importante vient d'avoir lieu, et la grande presse l'a passée sous silence. C'est la modification du Code de la Route qui vient de ne plus autoriser le stationnement des voitures dans les voies sur lesquelles un véhicule étant arrêté, 2 automobiles ne peuvent se croiser. Les rues de SAINT-CLOUD ont en général une largeur moyenne de 8 m dont 5m à 5m 50 de chaussée, ce qui implique que nous avons une option à prendre qui sera différente d'ailleurs selon les voies considérées : **ou interdire le stationnement, ou mettre la voie en sens unique lorsque c'est possible, car SAINT-CLOUD est une vieille ville et le quadrillage à l'américaine n'est pas à envisager. D'autre part, l'implantation de la ville à flanc de coteaux et les traverses des voies ferrées ne permettent pas un plan rationnel de circulation.***

La Municipalité insiste donc sur la nécessité qu'il y aura de se plier de bonne grâce aux exigences nouvelles. Nous en sommes au point où faute de prendre des décisions draconiennes, l'embolie sera générale et la vie collective deviendra un suicide collectif.

Nos administrés nous aideront-ils dans cette **opération survie ?**

IMMOBILISME OU DYNAMISME ?

Qui gagnera la bataille de l'Autoroute de l'Ouest ?

La Commission Supérieure des Sites vient d'émettre un avis défavorable à la solution économique et, de réalisation immédiate, préconisée par Monsieur le Ministre de l'Équipement.

Revenons donc une fois encore sur cette question qui n'est pas réglée et rappelons que la Ville de **Saint-Cloud**, dès l'origine de l'Autoroute de l'Ouest, en 1937, a été concernée par les immenses travaux et en a souvent critiqué la conception.

*
* *

Pour mettre sur pied le tracé place Clemenceau – boulevard périphérique, le projet a été mis au point et les travaux décidés doivent se terminer en 1972, au moment où à l'échangeur d'Auteuil débouchera le raccordement de l'Autoroute de l'Ouest sur le Périphérique. Nous avons été assez heureux de faire triompher la thèse de la Municipalité qui consistait à reporter au-dessus du quai Carnot cette voie en viaduc, en la prolongeant le moins possible sur le territoire de **Saint-Cloud**, et en la faisant se diriger par

un pont biais et courbe à travers le territoire de la ville de **Boulogne**, en direction de la Porte d'Auteuil.

*
* *

Une autre difficulté surgit, car l'appel de circulation, qui ne manquera pas d'avoir lieu lorsque le Périphérique sera en service, et la constante progression du nombre des véhicules font que le Ministre de l'Équipement a très judicieusement estimé que cette partie de l'Autoroute de l'Ouest, point le plus crucial de toute la circulation française, méritait une attention particulière et immédiate. C'est ainsi qu'est née l'idée de doubler le tronç commun de l'Autoroute de l'Ouest entre la place Clemenceau et le triangle de Rocquencourt et, nécessairement de doubler le tunnel. Il n'est pas question de toucher au tunnel existant qui sera en sens unique dans la direction Paris-Provence, et le Ministère de l'Équipement a recherché la meilleure solution pour le doublement de cet ouvrage.

Deux options avaient été envisagées :

1ère option TUNNEL + VIADUC	2 ^e option TUNNEL + TRANCHEE COUVERTE
<p>Zone du Trocadéro :</p> <ul style="list-style-type: none">– tunnel de 250 m prolongé à l'Est et à l'Ouest par 2 tranchées couvertes de 60 m environ.– Capacité : 5 voies de circulation– Pente maximum : 6 % <p>Zone Ouest :</p> <ul style="list-style-type: none">– viaduc de 430 m de longueur– capacité : 5 voies de circulation, hauteur maximum au-dessus du sol : 10 m– pente maximum : 6 %– coût : 131 000 000	<p>Zone du Trocadéro :</p> <ul style="list-style-type: none">– tunnel de 320 m prolongé à l'Est par une tranchée couverte de 60 m environ.– Capacité : 5 voies de circulation– Pente maximum : 6 % <p>Zone Ouest :</p> <ul style="list-style-type: none">– tranchée couverte et deux usines de ventilation. Longueur : 460 m– capacité : 5 voies de circulation, profondeur minimum au-dessous du sol : 0,40 m– pente maximum : 6 %– coût : 172 000 000 + ventilation (10 000 000)

Le drame, c'est que la meilleure solution (2ème option) est de loin la plus onéreuse, et qu'en plus, elle peut dans une certaine mesure dépasser les prévisions les plus pessimistes, (le sous-sol de la colline de

Saint-Cloud réservant toujours des surprises) et s'avérer encore plus coûteuse que le devis estimatif initial.

Les deux commissions des Sites, la Supérieure et la Départementale, ont tranché le problème en choisissant cette option. Ce choix ne va-t-il pas obliger le Ministre de l'Équipement à reporter sur le VII^e Plan ce qui aurait pu être réalisé immédiatement en rectifiant son choix ?

La décision est donc lourde de conséquences.

Il n'est pas certain que le projet tunnel + viaduc défigure la petite partie du parc considérée (au lieu-dit la Glacière/Grille d'Orléans) ; par contre, il s'est avéré que la solution de ce problème s'impose dans l'immédiat.

La Commission des Sites n'a pas réagi lorsque l'on a construit la muraille de "Maine-Montparnasse". Du balcon de SAINT-CLOUD, on voit comment a été saccagé le panorama de PARIS en rompant l'équilibre qui régnait entre la Ville et ses monuments. Cette assemblée n'a-t-elle pas perdu dans cette affaire l'autorité qu'elle devrait avoir ? et ses jugements ne sont-ils pas sujets à la plus grande caution ? Regrettons que la situation financière désastreuse où se trouve notre pays rende difficile cette nécessaire opération, à la fois utilitaire et de prestige !

Il va donc de soi que si l'on persiste à construire une ville de 300 000 âmes à TRAPPES, tous nos problèmes de circulation seront, à peine terminés, remis en cause.

Saint-Cloud en Expansion

chronique des quartiers

LIAISON RUE DES ECOLES, RUE HEBERT

Les travaux de construction de la nouvelle rue se poursuivent activement, le mur de soutènement surmonté d'un garde-corps est terminé ainsi que les travaux de renforcement du mur de soutènement des propriétés riveraines du Parc de Montretout.

La construction de la chaussée est donc possible maintenant ainsi que celle de la voie d'accès à la future école Maternelle du quartier du Centre, dont les travaux vont être mis en adjudication incessamment.

Rappelons à l'occasion de ce projet qu'un parking de 40 places sera mis à la disposition du public dans ce quartier.

INSTALLATION DE L'INSTITUT MALECOT, DANS LES NOUVEAUX LOCAUX, PLACE SILLY.

Les locaux mis provisoirement à la disposition de l'enfance inadaptée au Centre Culturel de la rue des Ecoles, ont été récupérés par la Ville après plusieurs années d'occupation.

L'institut a été rétabli dans les anciens locaux des contributions directes, place Silly, les dits services ayant été relogés à l'Hôtel des finances de Sèvres.

Les enfants inadaptés (région de St-Cloud) bénéficient donc de locaux plus vastes et plus aérés et sont maintenant indépendants.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CENTRE CULTUREL.

Une nouvelle cuisine moderne a été aménagée dans la partie supérieure du Centre Culturel. Elle pourra permettre d'alimenter une cantine de 500 rationnaires. L'agrandissement du Centre Culturel en bordure de la rue des Ecoles achèvera l'aménagement définitif de ces locaux.

Un nouveau centre de visites médico-scolaires a été installé dans les pièces laissées libres par le départ des enfants inadaptés de l'Institut Malecot.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE DU MONT VALERIEN.

Le service du Ministère de l'Équipement vient de terminer l'élargissement de la chaussée de la rue du Mont Valérien. La construction des trottoirs étant à la charge des communes, la Ville va inscrire ces travaux au programme de 1970.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer préalablement toutes les canalisations des services publics et notamment celle du nouvel éclairage public.

Ces travaux sont en cours et apportent une certaine gêne à la circulation des piétons, mais cette gêne n'est que provisoire. Un revêtement léger a été exécuté en attendant la remise en état définitive.

RUE DU CALVAIRE

Les travaux d'aménagement des jardins municipaux sont commencés dans la zone comprise entre la partie haute et la partie basse de la rue du Calvaire.

La construction des trottoirs est en cours, l'éclairage public est installé.

SIGNALISATION LUMINEUSE, RUE DE BUZENVAL.

Le carrefour Buzenval/Porte Jaune a été équipé d'une signalisation lumineuse.

Il est à signaler qu'il a été prévu 3 cycles de fonctionnement sur ces signalisations, deux "tourne à gauche" importants existant dans ce carrefour, l'un venant de Garches vers Buzenval et de la rue de Buzenval vers Garches et l'autre, de Buzenval vers Paris et de Paris vers la rue de Buzenval. C'est ce qui explique l'attente des voitures sur la voie principale ; rue de la Porte Jaune (C.D.180). Grâce à ce feu, les piétons peuvent traverser et la circulation vers Buzenval se fait beaucoup plus facilement. Un système de radar permet d'enregistrer les passages et de sélectionner les priorités sur les voies.

Un feu est maintenant en service au carrefour Foch/Porte Jaune. La coordination de ces feux, entre ces deux carrefours, sera faite incessamment.

TRAVAUX DE VOIRIE.

La réfection de l'avenue de la Pommeraie est maintenant terminée. Deux chantiers vont être ouverts prochainement : la construction de l'Allée Florent Schmitt (ancienne avenue du Calvaire) et réfection complète de la rue Verhaeren.

PASSAGES A NIVEAU AUTOMATIQUES

La transformation des passages à niveau gardés par des passages à niveau automatiques a été prévue par la S.N.C.F. sur le territoire de la Ville de St-Cloud.

Il s'agit de ceux situés Boulevard Sénard, rue Feudon et avenue Eugénie.

Les deux premiers sont déjà équipés, le troisième suivra après accord avec les propriétaires de la rue Eugénie, cette voie étant privée.

En ce qui concerne le passage n° 1, boulevard Sénard, une mesure supplémentaire de sécurité sera prise par la création, boulevard Jules Peltier, d'un feu d'arrêt rouge fonctionnant simultanément avec les barrières automatiques de la S.N.C.F. permettant d'arrêter les voitures sur le boulevard Jules Peltier pour ne pas encombrer les abords du passage à niveau.

INFORMATIONS DIVERSES

- a) Des comptages sont effectués actuellement par le Service du Ministère de l'Équipement sur la R.N. 307 et la R.N. 185 : ces comptages permettront aux dits services de prévoir l'importance future des aménagements nécessaires pour faciliter la circulation sur ces deux grands itinéraires.
- b) Au sujet de l'éclairage public il sera publié dans le prochain bulletin municipal les projets de renforcement du réseau d'éclairage public de Saint-Cloud notamment en ce qui concerne les postes de transformation dont la puissance s'avère insuffisante pour un éclairage moderne plus intensif.

- c) La Direction de l'Équipement a tenu sa promesse : de belles plantations et parkings (70 places environ) sont en cours sur les berges de la Seine entre le Stade Municipal et l'avenue de Longchamp.

Réponse à un Éditorial

Dans notre éditorial du précédent numéro : "Où en sommes nous ?" nous avons signalé un manquement au service de garde concernant les médecins locaux pendant les vacances et les dimanches et jours fériés.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien trouver ci-inclus "in extenso" la réponse que nous fait parvenir le Président de l'Association Collégiale du Corps de Santé de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson :

"C'est avec émotion que nous avons lu votre éditorial du Bulletin Municipal où un incident de la garde médicale de nuit, au mois d'Août dernier, était par vous mis en vedette, et nous nous étonnons vivement que vous ne vous soyez pas préalablement informé à son sujet auprès de notre confrère le Docteur Louin, lequel assure bénévolement depuis de nombreuses années la mise à jour du tableau de garde.

Sans vouloir le moins du monde minimiser les inconvénients qui peuvent être graves pour un malade de ne pouvoir toucher, de nuit en particulier, le médecin de garde, nous voudrions cependant attirer votre attention sur les points suivants :

1. — *Le tableau de garde de nuits, dimanches et jours fériés qui existe depuis longtemps à Saint-Cloud et plus récemment conjointement à Garches et Saint-Cloud, est un service bénévole qui a été mis au point et est assuré par les seuls médecins de médecine générale et ne peut être, en aucune façon, assimilé à un Service public, et de ce fait, le parallèle que vous établissez entre un Magistrat fonctionnaire salarié et un médecin de garde libéral défaillant est mal venu.*
2. — *Que ce service de garde fonctionne à Saint-Cloud chaque nuit, chaque dimanche et chaque jour férié depuis plus de vingt cinq ans, alors qu'il n'existe encore pas dans bon nombre d'autres communes, que les incidents tels que celui que vous rendez publique sont extraordinairement rares et exceptionnels, qu'ainsi une telle publicité risque de discréditer, aux yeux de vos administrés, un Service dont l'importance et le bon fonctionnement habituel n'a jamais été signalé.*
3. — *Que l'incident en question provient de la défaillance du remplaçant d'un de nos confrères, car il est évident que le service de nuit, pendant les vacances, est difficile à établir, entraîne un surmenage pour les médecins présents, dont il serait difficile de trouver un équivalent dans toute autre profession et cela sans aucune compensation.*

Ceci précisé, et dont nous aimerions vous voir prendre publiquement acte, il est évident, Monsieur le Maire, que nous regrettons vivement l'incident que vous signalez, lequel fort heureusement n'a eu aucune fâcheuse conséquence et que nous nous efforcerons, à l'avenir tout autant que par le passé, à ce que notre service de garde fonctionne sans défaillance".

Finances

Une circulaire du 20 Novembre 1969 adressée par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine aux collectivités locales, et relative à la politique de redressement financier nous invite à nous cantonner dans les limites financières les plus raisonnables pour l'année à venir, et à adopter une rigueur qui devrait permettre aux communes de limiter sensiblement l'augmentation de la pression fiscale directe.

Monsieur le Préfet a parfaitement raison de donner aux conseils municipaux ces directives ; mais comment les communes vont-elles pouvoir concilier la nécessité d'expédier les affaires courantes, terminer certains investissements en cours, réaliser certains projets apparus comme absolument nécessaires, alors que l'Etat pèse encore et toujours plus lourdement sur les finances communales en transférant sur ces budgets communaux des charges qui normalement lui incombent. Nous avons signalé à maintes reprises au fil des années, cette néfaste habitude qui trompe le citoyen sur l'importance du budget de l'Etat, mais qui finalement ne change pas la somme de plus en plus énorme qui doit être chaque année déboursée au titre de ces différentes impositions. Cette confusion est extrêmement grave, la simple honnêteté voulant que la ventilation soit faite rigoureusement et que les impôts communaux correspondent à des dépenses communales, les impôts départementaux à des dépenses départementales, et les impôts d'état aux dépenses nationales. Voici le dernier exemple de transfert de charges : l'Etat a bien pris en compte les indemnités de logement que paient les communes aux professeurs des C.E.G. et C.E.S., mais en même temps l'indemnité de logement versée aux enseignants des écoles maternelles et primaires a été doublée, ce qui se traduit par une charge supplémentaire de quelque 10 000 000 d'anciens francs au titre de 1969 pour le budget de SAINT-CLOUD.

Le Collège d'Enseignement Technique 41, rue Pasteur

C'est une de nos plus importantes réalisations scolaires et qui est passée sous silence parce qu'il n'en a pas coûté un sou aux contribuables. A la suite de nombreuses négociations qui relevèrent plus de la diplomatie que de l'Administration, la Municipalité de SAINT-CLOUD a pu profiter d'une partie du Lycée Américain au départ des troupes de l'armée américaine pour la réalisation du collège d'enseignement technique (C.E.T.) qui primitivement devait être construit sur le terrain 7 et 9, rue Gounod.

La libération de ce terrain permettra la réalisation d'un programme I.L.N. qui doit démarrer dans quelques semaines. Nous tenons à souligner à nos lecteurs que la ville de SAINT-CLOUD aurait dû engager une dépense d'environ 300 000 000 anciens francs pour construire un tel établissement et qu'il n'est pas certain que nous aurions eu les subventions nécessaires avant plusieurs années ; c'est donc une belle et heureuse réalisation dont tout le monde doit se féliciter.

Rassemblement des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Hauts-de-Seine

Le Samedi 27 Septembre 1969, au **Mont Valérien**, devant le Mémorial de la France combattante, eut lieu le 2ème Rassemblement des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Hauts-de-Seine.

Ce rassemblement était destiné, en premier lieu, à honorer la mémoire des 4.500 fusillés du **Mont Valérien**, celle de tous les héros, martyrs et combattants tombés pour la Libération du Pays et de tous les morts des guerres.

A l'occasion du 25ème Anniversaire de la Libération, il est apparu également nécessaire d'exprimer en ce haut lieu la volonté de Paix et d'Amitié entre les hommes et les peuples, animant tous ceux qui ont souffert de la guerre, désireux de défendre leurs intérêts matériels et moraux et ceux des familles de leurs Disparus.

M. le Maire et les représentants des Associations d'Anciens Combattants de Saint-Cloud, assistaient à cette cérémonie.

Au Cimetière Communal, émouvante Cérémonie du Souvenir

Samedi 25 Octobre 1969 a eu lieu, devant le Mémorial des Rapatriés d'Afrique du Nord, au Cimetière de **Saint-Cloud**, une magnifique cérémonie du Souvenir.

Madame la Maréchale **Juin**, Monsieur le Représentant du **Préfet**, le Général Ed. **Jouhaud**, Monsieur **Toutain**, député, Monsieur **Chaveton**, Maire, Monsieur **Antonat**, Citoyen d'honneur de la Ville, les Représentants du Souvenir Français, de Rhin et Danube, du Mouvement d'entente des Anciens Combattants, des Associations de Rapatriés de **Saint-Cloud**, de **Paris** et de **Boulogne** avaient tenu à honorer de leur présence cette émouvante manifestation.

Monsieur **Maréchal**, Président, Monsieur **Martinet**, Vice-Président et Monsieur **Valverde**, Secrétaire de l'Association locale des Rapatriés d'Afrique du Nord reçurent leurs invités à l'entrée du cimetière.

Après une minute de silence à la mémoire des morts restés dans les cimetières d'Outre-Mer, des gerbes de fleurs furent déposées. Monsieur **Martinet** prononça un discours de haute portée morale et patriotique, puis il remercia tous ceux et toutes celles qui avaient participé à l'éclat et la dignité de ce recueillement du souvenir.

11 Novembre

La traditionnelle Cérémonie du Souvenir s'est déroulée en notre Ville à l'instigation du Comité d'Entente des Anciens Combattants et du Souvenir Français.

Après un service religieux au temple protestant et une messe à l'église de Saint-Cloud, le grand rassemblement s'effectua devant le Monument aux Morts.

Ce fut d'abord la remise d'un drapeau offert par **M. Antonat**, Citoyen d'Honneur de la Ville de Saint-Cloud, au Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants, Déportés et Internés.

Après le dépôt des gerbes par les Personnalités, le Docteur **Valentin**, Président, remercia chaleureusement **M. Antonat**, pour son geste généreux envers le Comité d'Entente, dont "ce drapeau est l'emblème".

Puis, le cortège se rendit au Cimetière. Après les traditionnels dépôts de gerbes au Monument de Montretout (guerre de 1870), dépôt de couronnes de bleuets au Stade **Kelly**, les participants à ces cérémonies suivirent la Municipalité, les Présidents des Associations d'Anciens Combattants et du Comité d'Entente, la Présidente du Kelly Memorial, le Commandeur de l'American Legion et quelques amis américains du Minnesota jusqu'au "carré militaire" du Cimetière.

M. Ville, Président du Souvenir Français prononça une allocution au cours de laquelle il insista tout particulièrement sur l'appel qu'il adressait à la jeunesse pour garantir la continuité de ces traditions.

"Jeunes Clodoaldiens, c'est à vous que je fais appel, une fois de plus, pour prendre le relais du Flambeau et nous démontrer ainsi que la jeunesse française a toujours dans son cœur l'honneur de la Patrie".

Par l'intermédiaire de son Président, le Souvenir Français remit la médaille de bronze à **M. O. Blanche**, Membre donateur.

La chorale de Saint-Cloud prêtait son concours à ces cérémonies du 51ème anniversaire de l'armistice de 1918.

Puis, ce fut le "déjeuner du Poilu" au cours duquel le Docteur **Valentin** remit à **M. Francis Chaveton**, Maire de la Ville de Saint-Cloud, une médaille de la 1ère Armée Française (Rhin et Danube) à l'effigie du Maréchal De Lattre de Tassigny en souvenir de son séjour en notre Ville.

Une plaque de bronze "souvenir" fut offerte à notre Citoyen d'Honneur, **M. Antonat**, pour le remercier de sa constante générosité envers les Anciens Combattants.

Il y a bientôt Cent ans

Un de nos concitoyens, Monsieur **Paul Royer**, Professeur au Lycée de **Saint-Cloud**, pendant de très nombreuses années, au moment où il quitte notre Ville, nous dit tous ses regrets de s'éloigner pour passer une retraite bien méritée dans son pays natal à **La Ferté-Milon**.

Nous pensons amuser nos lecteurs en leur communiquant un sonnet écrit par un de ses parents, il y a bientôt un siècle, alors qu'il était secrétaire de mairie à **Charleville**. Ce qui était vrai à cette époque l'est presque encore de nos jours...

Le Maire

"Se tourmenter l'esprit sans repos et sans trêve
Pour l'intérêt commun, en négligeant le sien,
Pâler sur des travaux qui ne rapportent rien,
Les soucis de ses jours, les retrouver en rêve ;"

"Répondre du brouillard, du gel et du dégel,
Des vagabonds de nuit, du chien qui sort sans laisse,
Du pain qui renchérit, du salaire qui baisse,
Et même de l'humeur de Phébé dans le Ciel ;"

"Voir son propre foyer se changer en mairie,
Ne parler que police, école, octroi, voirie,
Dépendre du public, des journaux, du préfet ;"

"Enfin, après cinq ans de cette vie amère,
Se voir disgracier pour le bien qu'on a fait...
En termes adoucés, voilà le sort d'un Maire."

Joseph ROYER 1875.

Un nouveau Receveur-Percepteur des finances

Depuis le 1er Octobre, nous avons accueilli, en notre Ville, Monsieur **JOLIVOT**, Receveur-Percepteur des Finances de 1ère classe, affecté à la Recette-Perception de SAINT-CLOUD, en remplacement de Monsieur **ANFROY**, muté à PARIS.

Nous souhaitons bienvenue à SAINT-CLOUD à Monsieur **JOLIVOT** qui est particulièrement compétent pour traiter des problèmes financiers locaux puisqu'il fut, pendant de longues années, Receveur-Percepteur Municipal de la Ville de VERSAILLES avant d'occuper le poste de Receveur-Percepteur de la Ville de CLAMART.

Cours Ménager

La distribution des prix a eu lieu le 13 Décembre 1969, en présence de Monsieur le Maire de **Saint-Cloud** et de nombreux Conseillers Municipaux.

Ces cours connaissent un essor de plus en plus grand et nous ne saurions trop engager les jeunes femmes et les jeunes filles à les suivre.

La générosité d'industriels de **Saint-Cloud, Gaz de France-Electricité de France**, de Monsieur **Antonat**, Citoyen d'Honneur, nous permet l'attribution de prix intéressants, dont le premier est, cette année encore, une bourse de voyage pour l'une ou l'autre de nos Villes Jumelles, au choix de l'élève, offert par la Ville de **Saint-Cloud**.

Colis de Noël

Comme les années précédentes, nous devons à la générosité de notre Citoyen d'Honneur, Monsieur **Antonat**, la distribution de colis aux personnes âgées et de revenus modestes, habitant notre Ville. Qu'il en soit, à nouveau, très chaleureusement remercié.

La distribution de ces colis, ainsi que de ceux offerts par la Ville de **Saint-Cloud**, est assurée, comme l'an passé, par les Conseillers Municipaux dans chacun de leur quartier.

Ramassage partiel d'enfants fréquentant l'école Maternelle du groupe scolaire de Montretout

Le car de la Ville effectue un ramassage journalier d'enfants, limité à 32/34. Ces enfants sont inscrits au début de l'année scolaire et, en aucun cas, il ne nous est possible d'en prendre davantage, étant donné que nous ne possédons qu'un petit car et que notre personnel est très réduit. Par ailleurs, il ne peut être question d'effectuer un second tour pour seulement quelques enfants.

Ce service est rendu bénévolement et nous ne sommes pas tenus de l'effectuer, car la distance de l'Ecole au point de ramassage est **inférieure à 3 kilomètres**.

AVIS

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE ET RECTIFICATION D'ADRESSE

Il est rappelé aux Clodoaldiens qu'ils ont jusqu'au 31 Décembre 1969 pour accomplir cette formalité.

Les inscriptions sont reçues à la Mairie, "Bureau des Affaires Générales", tous les jours de la semaine, y compris le samedi après-midi pendant le mois de Décembre.

Se munir :

- d'une carte d'identité ou livret de famille ;
- d'une quittance de loyer, ou de gaz-électricité (pour justification de domicile) ;
- de l'ancienne carte d'électeur.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1972

En vue du recensement pour le service militaire obligatoire, les jeunes gens nés entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1952 et **domiciliés** dans la Commune, sont tenus de se présenter à la Mairie (Service des Affaires Générales) entre le 1er Janvier et le 31 Mars 1970.

Ils devront être munis du livret de famille et justifier de leur domicile (quittance de loyer ou de gaz-électricité).

Par ailleurs, les jeunes gens naturalisés devront fournir le décret de naturalisation.

MISE EN GARDE

Au nom de la **Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale**, (F.N.O.S.S.), 44-46, boulevard de Grenelle, 75) PARIS (15^o), la **Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de la Région Parisienne**, 69bis, rue de Duinkerque, 75) PARIS (9^o), **met en garde** les Employeurs de la circonscription à propos d'une prospection faite auprès de certains d'entre eux, en vue de la souscription de contrats de publicité qui seraient destinés à un **Guide annuel** établi au nom de l'**Association Amicale du Personnel de la Direction et de la Sécurité Sociale**, 11, rue des Anglais, 75) PARIS (5^o) (le bulletin de souscription proposé aux employeurs serait présenté à l'en-tête de la F.N.O.S.S.).

L'attention des employeurs est attirée sur le fait que la **Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale** (F.N.O.S.S.) est totalement étrangère à la publication du bulletin en cause et que c'est abusivement et sans son consentement qu'il est fait usage de sa raison sociale.

Aide aux travailleurs sans Emploi

Nous avons été avisés de l'ouverture d'une antenne de l'Agence Locale de l'Emploi de MEUDON, mise en place au Centre Administratif de SEVRES, 8, avenue de l'Europe (Tél. 027.30.71).

Les travailleurs sans emploi devront désormais se rendre à l'adresse ci-dessus indiquée pour constituer leur dossier et effectuer les pointages qui leur permettront de recevoir les allocations d'Aide Publique et les allocations spéciales de chômage assurées par l'A.S.E.D.I.C.

Cette décision qui a été notifiée au maire ne tient évidemment pas compte des difficultés que rencontreront les personnes domiciliées à SAINT-CLOUD pour se rendre à SEVRES.

Nous tenons donc à protester contre cette mesure faite sans consultation préalable des Autorités Municipales et nous voyons là une fois de plus la manière arbitraire dont l'Administration traite les élus.

M. le Maire est intervenu sur ce point au Conseil Général.

Les Noces d'or de M. & Mme René Maillet

Nous avons eu la joie le Samedi 8 Novembre 1969, de fêter Monsieur et Madame René Maillet à l'occasion de leurs noces d'or.

M. René Maillet est né à Paris, dans le quartier des Ternes (17^e) le 28 Mars 1895. Son père était originaire du Vendomois et sa mère du Morbihan. Mobilisé au 412^e Régiment d'infanterie pendant la guerre 1914-1918. Il passa notamment 5 mois sur le front de Verdun. Cité trois fois à l'ordre du jour. Blessé et gazé, a terminé sous-officier en 1918 — médaillé militaire — croix de guerre.

Depuis 1919, M. René Maillet s'est occupé de nombreuses œuvres sociales à Saint-Cloud. Il a été Conseiller Municipal, Président de la 168^e Section des Médaillés Militaires depuis 1926. Vice-Président National depuis Juin 1953. Officier de la Légion d'Honneur — Commandeur du Mérite Social. M. René Maillet a reçu la médaille d'argent de la Ville de Paris et la médaille de vermeil de la Société Nationale des Médaillés Militaires.

Quant à Mme Henriette Maillet c'est une enfant de Saint-Cloud où elle est née le 3 Décembre 1892. Son père, M. Emile Cado était né également à Saint-Cloud le 15 Octobre 1867. Il fut Conseiller Municipal et longtemps Commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers. Son grand-père, M. Jules Cado fut aussi Conseiller Municipal à Saint-Cloud. Sa mère, Mme Cado était née à Saint-Cloud le 16 Janvier 1868.

Mme Henriette Maillet fut infirmière en 1914, dans un hôpital auxiliaire de Saint-Cloud. Au cours de la Seconde Guerre, elle s'est occupée de l'Entr'aide Clodoaldienne. Son frère, Charles Cado, est mort au Champ d'Honneur en 1915.

M. et Mme Maillet se sont unis à Saint-Cloud le jeudi 6 Novembre 1919. Ils eurent 3 enfants, l'aîné Jacques est décédé à l'âge de 6 ans — Thérèse et Pierre, Conseiller Municipal de notre Ville.

De nombreux amis et Clodoaldiens se joignirent à la famille des jubilaires pour participer à une messe d'action de grâces célébrée en l'église de Saint-Cloud et au cours de laquelle M. le Curé rendit hommage à une vie de fidélité et de dévouement au service des autres.

Puis, une sympathique réunion eut lieu à la Mairie.

M. le Maire remit la médaille de vermeil de la Ville à M. Maillet et célébra les qualités de celui qui pendant plusieurs années fut son collègue et son collaborateur. Il n'eut garde d'oublier celle qui, compagne dévouée et profondément sociale elle-même sut comprendre à quelle belle cause se donnait son mari et l'aider de son soutien, malgré le temps que celui-ci devait consacrer à ses œuvres et tâches multiples.

Une foule nombreuse avait envahi la Mairie et félicita les vénérés jubilaires en leur souhaitant longue vie...

Réception en l'Honneur du Docteur Jean GODART

Jeudi 13 Novembre 1969 a eu lieu, en l'Hôpital de Saint-Cloud, une réception à l'occasion de la remise par Monsieur Francis Chaveton Président de la Commission Administrative des Etablissements Hospitaliers et Maire de la Ville de Saint-Cloud au Docteur Jean Godart :

- d'une médaille souvenir pour les 40 ans d'exercice de la médecine à Saint-Cloud et particulièrement à l'Hôpital.
- de la médaille vermeil de la Ville de Saint-Cloud

Nous pensons qu'il est intéressant, pour nos lecteurs, de leur donner ci-dessous le "curriculum vitae" du Docteur Jean Godart, né le 7 Novembre 1892, à Suippes (Marne).

- Médecin accoucheur, Chef de service à l'Hôpital de Saint-Cloud du 1er Janvier 1939 au 31 Décembre 1957, soit pendant 19 ans.
 - Nommé Membre de la Commission Administrative, représentant du Conseil de l'Ordre des Médecins et des Syndicats Médicaux par arrêté préfectoral du 16 Mai 1958.
 - Conseiller Municipal de 1941 à 1944, puis de 1945 à 1951.
 - Remplacé par Monsieur le Docteur Janin en Juin 1969.
- Monsieur le Docteur Godart est ancien Interne des asiles de la Seine, exerçait à Saint-Cloud depuis 1929.
- a fait les deux guerres
 - Chevalier de la Légion d'Honneur
 - Médaille Militaire
 - Croix de Guerre
 - 5 citations.

Avis de la fermeture de la Salle des Fêtes

Par suite des travaux qui doivent être entrepris à la demande de la Commission de Sécurité, la Salle des Fêtes Municipale sera fermée du LUNDI 2 FEVRIER 1970 au début Avril 1970.

La Municipalité exprime ses regrets aux associations pour la gêne qui leur sera ainsi apportée mais les Présidents et Responsables des sociétés doivent comprendre qu'il s'agit de travaux urgents qui, s'ils n'étaient pas effectués engageraient gravement la responsabilité des Autorités Municipales.

chronique du jumelage

Une cérémonie intime et très émouvante a eu lieu chez le Conseiller Culturel de la République Fédérale Allemande, Monsieur **Hausser**, le vendredi 14 Novembre 1969 à l'occasion de la remise de la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite allemand à Madame **Clément** Maire-Adjoint de la Ville de **Saint-Cloud**, en présence de :

- Monsieur **Ellès**, premier secrétaire d'Ambassade (affaires politiques, jumelage).
- Mademoiselle **Etling**, première secrétaire d'Ambassade (affaires culturelles).
- Monsieur **Platte** Président du Comité d'administration du Lycée Allemand.
- Monsieur **Chaveton**, Maire de **Saint-Cloud**
- Madame **Hausser**
- Monsieur Maurice **Clément**

Cette Croix récompensait les longs et efficaces services de Madame **Clément** à la cause du "jumelage" et de la "réconciliation franco-allemande".

distinctions honorifiques

LÉGION D'HONNEUR

Chevaliers

Par décret du Président de la République en date du 11 Juillet 1969, sont nommés :

(2) **Marcovich Hébert**, Chef de Laboratoire à l'Institut Pasteur 24, avenue Foch, (92) Saint-Cloud.

(1) **Jaouen Jean Norbert**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées 2, rue Ernest Tissot, (92) Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports

Par arrêté du 25 Juillet 1969, M. **Gauthier** (Roland) et M. **Lefebvre de Plinval** (Raoul), Conseiller Municipal de notre Ville, se sont vus décerner cette distinction.

Mérite Agricole

Par arrêté du 20 Octobre 1969, M. **Giraud** (Raymond), Conseiller Municipal à **Saint-Cloud** a été promu **Officier**

Académie des Sciences

Le **Prix Henri de Parville 1969** a été remis à M. **Robert Champeix** Lauréat de l'Académie des Sciences - Docteur-Ingénieur - Expert près la Cour d'Appel de Paris, pour ses ouvrages sur la "technique du vide et l'histoire de la radioélectricité".

Toutes nos félicitations les plus chaleureuses.

Nous rappelons que le Bulletin est toujours disposé à faire état des distinctions flatteuses décernées à nos concitoyens. Nous serons reconnaissants aux bénéficiaires de vouloir bien nous en faire part pour éviter que, faute d'en avoir eu connaissance, nous les omettions.

Internationale Police Association

SECTION FRANCAISE

Le Samedi 11 Octobre 1969, eut lieu dans les salles du Centre Culturel Municipal de la Ville de **Saint-Cloud** le vernissage de son "Salon International des Loisirs" qui groupait des peintures, dessins, photographies, collections diverses, œuvres de policiers adhérents de l'I.P.A.

A l'issue de cette exposition qui dura du 11 au 19 Octobre, les prix furent remis en présence de :

- M. Peter **Matthews** Président International, Président de la "section britannique".
- M. Alain **Coutureau**, Maire-Adjoint aux "Affaires Culturelles"
- M. André **Marie** Secrétaire général de la Mairie de **Saint-Cloud**
- M. **Gourdon**, Chef de service.

Longue vie donc au Salon de l'International Police Association (Section française).

Chorale de Saint-Cloud

Quel est donc ce groupe de 50 adolescents et adultes.... se demandaient les uns ; il va être intéressant de les juger.... pensaient les autres.... en ce 11 Novembre, autour du Monument aux Morts. C'était en effet la première sortie de la chorale de Saint-Cloud, toute nouvellement fondée, en Septembre dernier. Pour un premier essai, les Clodoaldiens ont pu se rendre compte qu'il était brillant.

Sous la direction à la fois énergique et nuancée de Patrice **Holiner**, assisté de Monique **Martinelli**, (tous deux jeunes "anciens" du Conservatoire National de Paris), une vingtaine d'adolescents, le lundi de 18 h. 30 à 19 h. 30, et plus de 30 adultes et jeunes, le jeudi de 20 h. 30 à 22 h. répètent rue Vauguyon, dans un local, face à la Mairie, aimablement mis à leur disposition par le COUC.

Le programme des adolescents couvre la chanson française : de Ronsard "Mignonne, allons voir si la rose..." à "La Mer" de Charles Trenet, celui des adultes comprend les auteurs romantiques : Brahms, Listz, Schumann, contemporains : Debussy, Bartok, et des œuvres inédites récentes, sans oublier, bien sûr, la musique religieuse, patriotique et folklorique étrangère.

Nous aurons encore le plaisir d'entendre notre Chorale à l'occasion d'autres manifestations officielles. Et pourquoi, dans un avenir plus ou moins proche, n'essaierait-elle pas de donner un concert pour ses amis déjà nombreux à Saint-Cloud.

Académie du Second Empire

L'Académie du Second Empire a tenu, le 23 Octobre 1969, à l'Hôtel de Ville de **Saint-Cloud**, une séance publique, présidée par la **Duchesse de Montmorency** assistée de Messieurs Maurice **Paz**, Francis **Chaveton**, Maire de **Saint-Cloud**, Vice-Présidents.

Au programme, "Napoléon III, précurseur social"

L'assemblée entendit trois communications fort documentées :

- de M. André **Marie**, auteur de **Saint-Cloud, cité historique**, sur la Caisse des retraites pour la vieillesse, telle que réalisée sous le Second Empire par trois lois successives ;
- de M. Alain **Boumier**, directeur à la Société Centrale pour l'Equipeement du Territoire, sur "Participation et Loi des coalitions" ;
- et de M. Roger **Priouret**, le brillant éditorialiste de **l'Express**, qui, fort d'une documentation puisée aux sources de la Caisse des Dépôts, dont il vient d'écrire l'histoire, apporta, dans un esprit de libre examen, les plus intéressantes ouvertures sur Napoléon III "mutuelliste", créateur de la retraite des fonctionnaires. Il souhaite que l'Académie puisse remplir sa tâche en dégageant le

dernier Empereur des imputations qui ont longtemps défiguré sa personnalité.

Après quelques interventions de Membres de la Compagnie et les répliques des auteurs de communications, M. Gabriel de La Varende, Chancelier, a résumé le débat en quelques mots.

Auparavant, dans une séance privée, l'Académie avait élu des Membres correspondants français et des Associés étrangers : Mrs Nancy Barker, professeur à l'Université du Texas, M. Karl Hammer, de l'Institut Historique allemande de Paris et M. J.P.T. Bury, professeur d'histoire à l'Université de Cambridge.

Service historique de l'Armée, Vincennes Voyage de Napoléon III

Lettre du Ministre des Travaux Publics Lacrosse au Général Rullière, Ministre de la Guerre.

Paris, le 19 Août 1849

Mon cher Collègue,

Je viens de visiter le Château de Saint-Cloud avec Monsieur le Président de la République, qui se propose de s'y établir demain.

La disposition des édifices et les facilités que donnent pour pénétrer dans le Parc, le trajet du chemin de fer et la route dite de Ville d'Avray rendent nécessaire l'établissement de plusieurs postes. Il me paraît nécessaire de porter la garnison de Saint-Cloud à 900 ou 1 000 hommes d'infanterie.

Il y a lieu d'envoyer à Saint-Cloud même un escadron qui sera probablement celui chargé du service de l'Elysée....

Quant à l'effectif de l'infanterie, vous le fixerez comme vous le jugerez convenable, mais je suis porté à croire que le service quotidien exigera près de 200 hommes.

Agrérez.....

(annotation, en haut et en travers, sans doute de Rullière :

"Correspondance générale : Ecrire au Général Changarnier afin qu'il donne immédiatement des ordres en conséquence. Il fera bien d'envoyer sur les lieux un Officier d'Etat-Major pour organiser ce service. Quant aux brigades de Gendarmerie, le Colonel Alix doit s'entendre avec le Bureau de la Gendarmerie pour exécution des dispositions nécessaires.

Dans la chemise, rapport n° 349 du Général Neumayer du 10 Octobre 1849, avec la mention "Vu, le Général en chef : Changarnier..... le Président de la République ayant quitté Saint-Cloud le 8 Octobre.....

bibliothèque municipale

Une importante décision vient d'être prise en ce qui concerne la bibliothèque municipale : il s'agit de son transfert dans un ensemble culturel situé au "Parc de Béarn".

La bibliothèque qui sera incessamment installée et agrandie dans une toute nouvelle et très belle construction, comprendra une vaste salle de prêt où les collections seront mises à la disposition des abonnés (formule du libreaccès). Un "salon" de lecture y sera également aménagé, afin de permettre aux lecteurs d'étudier sur place certains ouvrages ou de lire des périodiques.

Les Mélomanes auront loisir d'écouter des disques avant de les emprunter, grâce à l'existence d'une cabine d'audition.

Est-il nécessaire de rappeler que les "nouveautés" sont acquises de façon régulière ? en voici une liste succincte : Barjavel.- Les Chemins de Katmandou - Bataille.- Une colère blanche - Boll.- Journal irlandais - Bordier.- Le Tour de ville - Cesbron.- Je suis mal dans ta peau - Clancier.- L'Eternité plus un jour - Cohen.- Les Valeureux - Curtis.- Un Miroir le long du chemin - Des Cars.- La Vipère - Durell.- Tunc - Giraudoux.- La Mentheuse - Griffin.- Tuer ou mourir - Hailey.- Airport - Laborde.- L'Héritage de violence - Moustiers.- La Paroi - Olivier-Lacamp.- Les Feux de la colère - Ponthier.- Le Dieu aux yeux verts - Sabatier.- Les Allumettes suédoises - Schoendoerffer.- L'Adieu au roi - Volpini.- Le Système d'A. Crocioni - Aron.- Histoire de l'épuration (T.2) - Aubert.- L'art roman en France - Belote.- Corrégidor - Bernadac.- Les Sorciers du ciel - Berteaut.- Piaf - Bodard.- Le Massacre des indiens - Collange.- Madame et son management - Commonier.- Quelle terre laisserons-nous à nos enfants

- Delperrie de Bayac.- Histoire de la milice - Foucault.- Archéologie du savoir - Jundt.- Les Hohenstaufen - Michel.- La seconde guerre mondiale - Vallon.- L'Anti de Gaulle, etc...

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont :
10 heures - 12 heures, le lundi excepté
15 heures - 19 heures, le jeudi et le samedi.

Caisse de Préfinancement Immobilier de la région de Saint-Cloud

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901, en application des décrets 53-701 du 9 Août 1953, 66-826 et 66-827 du 7 Novembre 1966.

Enregistrée sous le n° 92 - 01.

Agréée par la Bourse d'Echange de Logements sous le n° 122.



Après la livraison de notre dernier programme des Cliquets, dont photo, nous mettons en chantier deux autres programmes à la limite de Saint-Cloud - Garches.

- l'un : la "Résidence de la Porte Jaune", 103, 109, rue de Buzenval - 92 appartements, dont la moitié pour la Caisse, plus un Centre commercial ;

- l'autre : "les Coteaux", 112, Grande Rue à Garches de 20 appartements.

Ces ensembles seront livrables en 1971.

Mais n'attendez pas !

Employeurs, Industriels, Commerçants assujettis à la cotisation patronale 1, versez dès maintenant à notre organisme et faites verser vos amis.

Pour tous renseignements, écrire à la C.P.I. à la Mairie de Saint-Cloud.

RECTIFICATIF

Croix Rouge Française - Crèche à domicile

Une erreur, dont nous nous excusons, s'est glissée dans le précédent numéro du Bulletin Municipal quant aux heures de permanence de la Puéricultrice-Directrice de la Crèche. Il fallait lire :

"Pour tous renseignements, s'adresser au local de la Croix Rouge, 175, boulevard de la République ; Tél. : 603.88.63, les mercredis et vendredis de 9 h. à 12 h. Le mardi, de 14 h. à 16 h."

Nous précisons, d'autre part, que les consultations de P.M.I. obligatoires pour tous les enfants fréquentant la Crèche, sont assurées sous la responsabilité de Madame Laffont, Assistante Sociale de P.M.I.

Enfin, la subvention de fonctionnement demandée au Département depuis plus de 2 ans, va nous être versée incessamment, ce qui évitera d'augmenter l'effort budgétaire, déjà très important, fait par la Ville de Saint-Cloud pour cette œuvre sociale dont l'utilité n'est plus à démontrer puisque le nombre d'enfants qui en bénéficient ne cesse d'augmenter.

les sports

Club Nautique de Saint-Cloud Les 6 heures de Saint-Cloud

Les épreuves — en dépit des déprédations causées aux installations à l'occasion des récents travaux d'élargissement du Quai Carnot (clôture détruite, ponton de mise à l'eau gravement endommagés, etc...) — se sont déroulées dans d'excellentes conditions le dimanche 21 Septembre 1969, sous les yeux attentifs de nombreux spectateurs, qui ont pu voir les équipages clodoaldiens figurer parmi les meilleurs d'un lot pourtant très relevé.

— **au classement général, toutes catégories :**

3 bateaux dans les 7 premiers
le premier équipage Junior.

— **aux classements par série :**

420 : le vainqueur
3 bateaux (sur 4) dans les 10 premiers.
470 : 2 bateaux (sur 3) dans les 6 premiers.
JET : 2 bateaux dans les 4 premiers.

Les membres du "Club nautique de Saint-Cloud" sont très heureux d'avoir pu ainsi contribuer au renom de notre Cité et sont bien décidés à ne pas relâcher leurs efforts. Nous leur adressons nos bien vives félicitations.

U.A.S. de Saint-Cloud Section Natation

De grands espoirs s'étaient levés la saison dernière sur l'avenir de la section de natation de l'U.A.S. Saint-Cloud.

Ils viennent de se confirmer de façon éclatante dans la deuxième quinzaine de Novembre.

Revenons cependant au début de la saison 1968-1969 où les dirigeants avaient décidé de porter surtout leurs efforts sur les jeunes.

Sous l'impulsion de M. **Raynaud**, Président, et d'un Comité dynamique, grâce au dévouement et à la compétence de M. **André Tiercelin**, entraîneur et de son Adjoint **Jean Roussiès**, les nageurs de l'U.A.S. Saint-Cloud se hissèrent, dans les catégories de jeunes, au premier plan de la natation dans les Hauts-de-Seine.

Participant tout d'abord à cinq finales de la Médaille, véritable rencontre de sélection des jeunes de l'Île de France, en Mars dernier à

Nanterre, ils remportèrent deux victoires, une place de second, une place 5^e et une de 6^e. Ils s'adjugèrent ensuite, en Juin, la Coupe offerte à la première équipe féminine lors des Critériums des Jeunes des Hauts-de-Seine, patronnés par "Toutes les Nouvelles de Versailles".

A Gênes enfin, en rencontre internationale à laquelle participaient une partie de l'élite européenne des moins de 14 ans, 3 jeunes nageurs de Saint-Cloud s'octroyaient des places d'honneur.

Puis ce furent les vacances et l'arrêt de toute activité.

Dès la deuxième quinzaine de Septembre l'entraînement reprit sur un rythme soutenu et les premiers résultats des efforts entrepris par les dirigeants viennent confirmer les grands progrès déjà manifestes la saison précédente.

Tout d'abord à Asnières, en épreuves de sélection, **Marc Durand** qui débuta seulement en crawl durant la saison écoulée, réussit un temps prometteur aux 100 m. minimes ; **Caroline Blanchet**, **Elizabeth Graziani** et **Christian Lalitte** se qualifiaient pour la rencontre Yvelines-Hauts-de-Seine, ainsi qu'**Isabelle Attard** qui, quoique benjamine, se présentait aux 100 m. papillon minimes dans l'espoir de réaliser à Versailles en piscine de 50 m., un exploit auquel son entraîneur croyait fermement.

Le 14 Novembre, à Suresnes, à la première éliminatoire de la médaille, l'U.A.S. Saint-Cloud se mettait particulièrement en évidence avec **Hélène Attard** première du 50 m. dos et première du 50 m. crawl (filles nées en 1961), **Isabelle Attard** première du 100 m. 4 nages (filles nées en 1958) en 1'32"1/10 (nouveau record benjamine de la spécialité dans les Hauts-de-Seine ; elle détient, en outre, les records du 100 m. nage libre et du 50 m. papillon) et première du 50 m. papillon.

Stéfane Rigaud, 2^eme du 100 m. crawl (garçons nés en 1958), **Pascal Rigaud** 2^eme du 100 m. brasse (garçons nés en 1959) et 3^eme du 100 m. crawl, **Eric Chevrot**, 4^eme du 100 m. crawl (garçons nés en 1960), **Dominique Kasty** 2^eme du 50 m. crawl et 3^eme du 50 m. dos (garçons nés en 1961) et **Bernard Rigaud**, âgé à peine de 6 ans, 2^eme du 50 m. brasse (garçons nés en 1962 et après).

Le 23 Novembre devait être une grande journée pour l'U.A.S. Saint-Cloud. Au cours de la rencontre interdépartementale Yvelines-Hauts-de-Seine des moins de 15 ans à la piscine olympique de Montbaoron à Versailles, **Isabelle Attard** confirmant ses possibilités et la confiance de son entraîneur, pulvérisait le record d'Île de France du 100 m. papillon benjamines en 1'33"7/10^e soit 4"2/10^e de moins que le précédent qui appartenait à Mademoiselle **Grimm** du C.N. PARIS (1'37"9/10^e).

De plus, **Hélène Attard**, sa sœur, classée pour cette année, 2^eme nageuse de France des filles nées en 1961 (25 m. en 20"3/10^e et 50 m. en 43"6/10^e) d'après le journal officiel "Natation" s'octroyait la 1^{ère} place des poussins au 50 m. crawl et la 2^eme au 50 m. dos dans des temps excellents (44"5/10^e et 50"6/10^e).

SECTION GYMNASTIQUE

HORAIRE HIVER 1969/70 — Gymnase Georges Huet, 19, rue de Buzenval

FEMININES

LUNDI	18 h - 19 h 30 19 h 30 - 21 h 20 h - 22 h	Entraînement Benjamines et Minimes Entraînement adultes Cours de perfectionnement adultes
JEUDI	14 h 30 - 17 h 30 16 h - 19 h	Cours de perfectionnement Benjamines et Minimes Danse classique
VENDREDI	18 h - 19 h 30 19 h 30 - 21 h	Entraînement Minimes - Benjamines Entraînement Adultes
DIMANCHE	9 h - 12 h	Entraînement Minimes - Adultes

MASCULINS

MARDI	18 h - 20 h 20 h - 22 h	Benjamins et Minimes : Entraînement compétition Adultes : Entraînement
JEUDI	13 h 30 - 15 h 30 20 h - 22 h	Minimes : Entraînement compétition Adultes : Entraînement
SAMEDI	16 h - 18 h	Benjamins et Minimes : Entraînement
DIMANCHE	9 h - 12 h	Minimes - Adultes : Entraînement

Benjamins : nés en 1959 - 1960 - 1961 - 1962
Minimes : nés en 1956 - 1957 - 1958

Le Gymnase est à votre disposition 24 heures par semaine.



une gymnaste

Enfin Pascal Rigaud enlevait la 3ème place du 50 m. brasse poussins dans un lot relevé.

La saison s'annonce donc sous les meilleurs auspices. L'entraînement rigoureux et continu donne de bons résultats et permettra la progression des jeunes nageurs en attendant l'ouverture de la piscine de Saint-Cloud.

sociétés et associations

Par arrêté en date du 14 Octobre 1969, Monsieur le Préfet de Police a délégué à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine (Direction des Affaires Générales — 2^e bureau — Associations) ses attributions en matière d'associations françaises, à compter du 1er Novembre 1969.

En conséquence, les déclarations sont reçues, par le service préfectoral ci-dessus indiqué, qui en délivrera récépissé.

18 Août 1969. Déclaration à la Préfecture de Police. **Association des parents d'élèves du groupe scolaire des Côteaux à Saint-Cloud.** But : défendre les intérêts matériels et moraux des écoles publiques ; étudier et réaliser toute organisation péri ou post-scolaire ; représenter les parents auprès des pouvoirs publics ; les informer de ce qui concerne la vie et l'orientation de l'enfant ; veiller à la défense de l'idéal laïque ; développer toute action capable d'accroître l'efficacité des écoles du groupe ; resserrer les liens indispensables entre les parents et les éducateurs. Siège social : 44, quai Carnot, Saint-Cloud (J.O. du 18.9.1969).

10 Septembre 1969. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. **Association sportive des chasseurs à l'arc.** But : développer la pratique de l'arc et de l'approche, réglementer l'utilisation de l'arc et les modalités de cette chasse. Siège social : 32, rue du Calvaire, Saint-Cloud. (J.O. du 20.9.1969).

1er Septembre 1969 Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. **Le Club du fer à cheval** transfère son siège social du bord du "Connecticut" Saint-Cloud au centre d'équitation de **Châteaufort**, route de Toussus. (J.O. du 26.9.1969).

15 Octobre 1969. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. **Union des Vieux de France, section de Saint-Cloud.** But : défense des intérêts des vieux travailleurs. Siège social : 20, rue du 18 Juin, Saint-Cloud. (J.O. du 31 Octobre 1969).

4 Novembre 1969. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. **Le Cercle hippique de Saint-Cloud** transfère son siège social du Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, Saint-Cloud au 5, rue Dailly, Saint-Cloud. (J.O. du 16.11.1969).

Association sportive des Hauts-de-Seine

L'Association organise le 11 Janvier 1970 un rallye régional dénommé : "**2ème Rallye Infernal**".

Les concurrents seront répartis en quatre groupes, à savoir :

- Groupe I : Voitures de tourisme de tous types.
- Groupe II : Voitures à deux roues motrices dites : "Tous chemins".
- Groupe IIIa : Voitures à quatre roues motrices dites : "Tous terrains" et commercialisées.
- Groupe IIIb : Voitures à quatre roues motrices dites : "Tous terrains" genre prototype.

Le parcours 1970, plus difficile que celui 1969, est plus long et porté à 190 kms. Il comporte trois étapes de liaison et des épreuves annexes de classement, à raison de :

- trois épreuves pour les voitures du groupe I (épreuves de maniabilité en côte route goudronnée, empierrée, chemins de terre, etc...)
- quatre épreuves pour les voitures du groupe II (épreuves de maniabilité en côte sur route goudronnée, empierrée, chemins de terre, sable, etc...)

- cinq épreuves pour les voitures des groupes IIIa et IIIb (épreuves de maniabilité et de franchissement sur terrain très varié).

Sur les étapes de liaison, la vitesse moyenne sera fixée comme suit :

a) 45 km/h pour les véhicules des groupes I et II ;

b) 40 km/h pour les véhicules des groupes IIIa et IIIb.

Si vous êtes intéressé par cette épreuve, nous vous demandons de nous le faire savoir dès maintenant afin que nous puissions vous adresser le Règlement définitif, Comité d'Organisation du Rallye INFERNAL - ASA-HAUTS-DE-SEINE, 2, avenue du Général Leclerc à Saint-Cloud (92) (206.68.09).



Coupe Nationale des Gordini, les Membres du Groupe Compétition Clodoald terminent 5^e, 8^e et 10^e sur plus de deux cent cinquante engagés et **Coulon** remporte le Critérium National sur circuit à bord d'une Alpine Renault.

Association St-Cloud "Tiers Monde"

60, Bd de la République — Saint-Cloud

Le 22 Octobre, dans la salle du Régent, des Clodoaldiens se retrouvaient pour écouter M. André **Philip** parler de l'aide au développement des pays du Tiers Monde. A. **Philip**, qui habite Saint-Cloud, est président du Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique. Tous les échos recueillis ont confirmé que les assistants ont vivement apprécié la clarté et la densité de l'exposé. L'aide est possible, même nécessaire, "mais elle suppose une transformation profonde des structures à la fois dans les pays en voie de développement et dans les pays industrialisés. Elle doit être négociée, réalisée étape par étape. Ceci suppose l'existence d'un plan de développement assez strict, s'imposant à tous".

Dans cette perspective, l'association propose à tous les habitants de Saint-Cloud de participer à une action collective, concrète, d'aide au développement s'inscrivant dans un programme expérimental au Sud-Cameroun, qui s'intitule : "Zones d'actions prioritaires intégrées ou ZAPI". Tous les aspects du développement sont, dans ces programmes, attaqués simultanément (habitat, points d'eau, moyens de communications, outillage agricole, etc...). Nous avons choisi la construction d'une école, dans le village de NGOAP, à 30 kms au Sud de NGUELEMENDOUKA, département du Haut-NYong (environ à 350 kms à l'Est de Yaoundé). M. OTABELA, notre correspondant sur

place et responsable de tous les problèmes de l'Habitat dans la ZAPI N'KA nous écrit : "Nous la proposons parce qu'elle est un projet conçu par les habitants eux-mêmes, l'idée n'a pas évolué pour des raisons financières ; cependant il y a un début de réalisation et 34.000 Frs CFA ont été cotisés. Le coût total de cette construction s'élève à 260.000 Frs CFA (soit 5.200 Frs).

Si comme nous l'espérons, cette somme était dépassée, nous proposerions le surplus au village d'EBAH dès que les habitants auraient commencé les travaux de l'école.

L'Association lancera une "campagne financière" au début de l'année 1970. Vous en serez avertis par des lettres circulaires. Faites un bon accueil à tous ceux qui viendront vous voir et venez nombreux aux différentes rencontres qui vous seront proposées.

Amis de la Musique

Les "Amis de la Musique de Saint-Cloud" continuent leur action en faveur de la Musique. Ils ont déjà organisé, depuis le mois d'Octobre, trois manifestations :

- un récital de piano, par Eric Hiedsieck,
- un concert donné par les "Musiciens de Paris" à l'occasion du 10ème anniversaire de la Fondation de la Vocation.
- enfin, un concert spirituel en l'Eglise Stella Matutina, avec les chœurs et l'orchestre Bach de Francfort qui exécutaient le "Messie" de Haendel.

Les "Amis de la Musique" organisent, en liaison avec le Groupe d'initiation musicale des concerts et conférences d'initiation et préparent, avec le concours de la Municipalité, des séances qui seront destinées aux élèves des Ecoles communales et données dans les établissements même.

M^r Pierre Faraggi, fondateur des Amis de la Musique de Saint-Cloud, crée aujourd'hui une nouvelle Association : "Le Groupe d'Initiation Musicale". Ce mouvement réunit environ 120 élèves de toutes disciplines instrumentales et une quinzaine de professeurs. En dehors de l'enseignement direct donné par les professeurs aux enfants, l'Association s'est donné pour but d'étudier, de développer les méthodes de pédagogie musicale afin d'être plus tard en mesure d'assurer la formation professionnelle de jeunes musiciens désireux de se consacrer efficacement à l'enseignement.

Pour tous renseignements concernant ces deux Associations, s'adresser : 3, rue des Girondins à Saint-Cloud ou téléphoner à : 603.71.30.

Les Amis de St-Cloud

Chaque année, cette Association tient son Assemblée générale au Centre culturel de la Ville en novembre. En 1969, ce fut le samedi 15 du même mois à la vesprée, quand le président Robert HARDOUIN ouvrit la séance par une allocution spirituelle sous le signe d'un renouveau où la philosophie discutable de la Société actuelle trouvait une place mesurée parmi l'évocation des temps révolus.

Etayée sur un solide rapport moral exposé par M^{lle} CHAMON, Secrétaire générale, la partie administrative, renforcée d'un compte-rendu financier sincère, s'acheva lorsque s'y substitua M. Georges POISSON, Conservateur du Musée de l'Île de France, qui parla pendant une heure du "Passé, présent et avenir des Hauts de Seine."

L'orateur fit l'histoire originelle de ce morceau de territoire en forme étrange de haricot, retraçant son évolution économique, démographique, sociale, et décrivant la croissance parallèle des communes qui le composent, certaines étant passées de l'état de village rural au stade de cité industrielle. Chemin faisant, il s'étonna des décisions, souvent arbitraires, émises par la "Commission des sites" — qui néglige son rôle protecteur — en opposition avec le souci des habitants de conserver le charme et la beauté naturelle de notre patrimoine foncier...

Le maire, M. CHAVETON, Vice-président du Conseil général du département, par des paroles appropriées sur un urbanisme intelligent, clôtura cette causerie très documentée, qui plut beaucoup à l'auditoire.

Après quoi, le grand public fut invité à entendre la conférence que prononcera, le Dimanche 15 Février 1970 à 17 heures en notre mairie, Robert CHRISTOPHE* (Ancien Vice-Président des "Gens de Lettres",

journaliste, romancier, mémorialiste, biographe) sur "Napoléon écrivain", l'hôte illustre du palais de Saint-Cloud, à l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance.

Comité de Défense contre l'Alcoolisme

A propos d'un Congrès

Le Comité National de Défense contre l'Alcoolisme a organisé, du 23 au 25 Octobre 1969, un Congrès National, au Palais des Congrès à Versailles, sur le thème :

"ALCOOLISME, MALADIE SOCIALE".

Cette manifestation importante a permis de mieux connaître les répercussions, sur notre société, de cette maladie trop répandue en France à un moment où d'autres drogues ont, à juste titre d'ailleurs, attiré l'attention des milieux médicaux, juridiques, sociaux, de la presse, et donc du grand public.

Il n'était pas inutile de rappeler que l'alcoolisme est, de toute évidence, la toxicomanie la plus préoccupante. Ses répercussions touchent donc les budgets de la Santé Publique, des Assurances, des Entreprises, etc... Tous les groupes sociaux et professionnels, voire syndicaux, se sentent maintenant concernés. Il semble bien que cette Assemblée ait facilité une nouvelle prise de conscience qui devrait se manifester par un effort accru contre ce fléau aux multiples ravages.

Notre Comité Local était, bien entendu, représenté. Nous avons pu suivre et apprécier cette manifestation riche d'enseignements. Comment ne pas retenir, en guise de conclusion, la phrase de Saint-Exupéry, qui montrait qu'à travers les répercussions sur les collectivités, un souci permanent transparait toujours : "Je n'aime Pas qu'on m'abîme un Homme".

A la suite de ce congrès, l'O.R.T.F. a proposé de réaliser une émission télévisée sur l'Alcoolisme. Dans le cadre de cette émission qui a eu lieu le Lundi 17 Octobre, le Docteur HAAS a présenté l'activité de son service à l'Hôpital de Saint-Cloud, en soulignant notamment les conditions dans lesquelles les malades sont pris en charge.

Les consultations à l'Hôpital de Saint-Cloud, service du Docteur HAAS, ont lieu le jeudi matin à 9 heures.

Les consultations au Dispensaire de Boulogne, 41, rue Saint-Denis, ont lieu le Mardi à 15 heures et le Vendredi à 18 heures.

L'adhésion au mouvement donne droit au service du journal "Alcool ou Santé". Dix francs par an : C.D.D.C.A. des Hauts-de-Seine, CCP : La Source 30 807 41.

Le compte rendu des exposés et interventions au Congrès de Versailles sera publié par la revue "Alcool ou Santé". Le C.D.C.A. des Hauts-de-Seine, 41 rue Saint-Denis Boulogne (92), pourra faire parvenir les deux numéros spéciaux aux personnes qui en feront la demande.

Club de Bridge

Le Club de Bridge de Saint-Cloud rappelle que ses réunions se tiennent toujours :

Centre Social, 1, rue de l'Yser (Passerelle de l'Avre), les lundi, jeudi, vendredi et samedi, à partir de 15 heures et, éventuellement à tout rendez-vous convenu.

Les invités qui souhaitent prendre contact, sont toujours favorablement accueillis.

Tous renseignements, par téléphone : Président Alleau, 603.79.77. Promoteurs : Agostini : 603.74.99 et Balcet : 825.23.75.

Union Féminine civique et sociale

Etant chaque jour confrontées aux multiples problèmes que nous pose la vie dans le monde moderne, nous avons, à Saint-Cloud, la possibilité de nous informer et de participer.

L'U.F.C.S., mouvement reconnu d'utilité publique, en toute indépendance des partis politiques, nous permet de choisir parmi ses différents secteurs d'activité correspondant aux grands secteurs de vie : famille — cité — consommation — culture — travail de la femme, etc...

Réunions ouvertes à toutes, le premier lundi de chaque mois, au Centre Social, 1, rue de l'Yser (passerelle de l'Avre) entre 14 h. et 17 h.

Installation de Praticien

Madame Jacques de CAMBRY, masseuse kinésithérapeute, pédicure diplômée d'Etat, nous prie de faire connaître qu'elle a ouvert un cabinet à **Saint-Cloud 20**, Parc de Béarn, 1er étage, face ascenseur. Tél. : 605.80.53. Sur rendez-vous.

Association Nationale des Anciens Combattants des Flandres et Dunkerque

L'Association Nationale des Anciens Combattants de Flandres Dunkerque 40, vient de créer une section dans le nouveau département des Hauts-de-Seine.

Ce groupement réunit les militaires qui ont pris part aux combats en Hollande, en Belgique et dans le Nord de la France, tous ceux qui ont subi les premiers assauts des armées allemandes. Leurs actions héroïques n'ont pu compenser leur infériorité en nombre et surtout en matériel. Ces actions n'ont pas reçu l'auréole de la victoire, elles sont passées inaperçues dans les heures graves que notre pays traversait.

Le but de notre Association a été d'abord de montrer aux Français étonnés, que la valeur morale et l'esprit de sacrifice ne faisaient pas défaut aux combattants des Armées du Nord.

Les médailles commémoratives de **Dunkerque** et de **Gembloux** rappellent les violentes batailles qui se déroulèrent en mai-juin 1940.

En réhabilitant la mémoire de nos camarades morts, nous devons également apporter notre aide et notre appui à tous ceux qui souffrent encore.

C'est pourquoi nous devons nous regrouper avec cet esprit de camaraderie qui nous a permis de supporter nos souffrances.

Le siège de la section est au n° 1, Parc de la Bérengère à **Saint-Cloud**. Ecrivez nous, faites vous connaître.

Retrouver de vieux amis c'est toujours agréable.

Association Collégiale du Corps de Santé

Ses buts exprimés en ses statuts sont :

a) — de susciter et développer des relations amicales entre ses membres ;

b) — étudier les conditions d'exercice des professions de santé tant sur le plan local, départemental, régional et même national ;

c) — être un moyen de représentation officiel de ses membres auprès de toute autorité ayant pouvoir dans les communes de **Saint-Cloud, Garches et Vaucresson** ;

d) — étudier et rechercher toute forme d'action ou d'institution susceptible de mieux adapter l'exercice des disciplines médicales et para-médicales aux besoins de la population locale.

Elle a été régulièrement déclarée et cette déclaration est parue au Journal Officiel du 24 Juillet 1969.

Son siège social est : 1bis, avenue du Général Leclerc à **Saint-Cloud**.

Son bureau est ainsi constitué :

Président : Docteur **May-Fougerouse, Saint-Cloud**,

Vice-Président - médecine générale : Docteur **Olivier, Garches**,

Vice-Président - Médecin spécialiste : Docteur **Lorrain, Vaucresson**,

Vice-Président - Pharmacien : Madame **Chauvin, Vaucresson**,

Vice-Président - Kinésithérapeute : Madame **Belpomme, Saint-Cloud**,

Vice-Président - Dentiste : Monsieur **Bonnefont, Saint-Cloud**,

Vice-Président - Auxiliaire médical : Monsieur **Caminade, Saint-Cloud**,

Secrétaire Général : Docteur **Picat, Saint Cloud**,

Secrétaire Général adjoint : Docteur **Bizet-Lozach, Garches**,

Trésorier : Madame **Maréchal, Saint-Cloud**,

Trésorier adjoint : Monsieur **Brami, Saint-Cloud**,

Responsable des relations intercollégiales : Mademoiselle **Becquart, Saint-Cloud**,

Responsable des relations extérieures : Docteur **Forestier, Vaucresson**,

Suppléant à la Direction Administrative : Monsieur **Guillaume, Vaucresson**,

Représentant des Médecins Hospitaliers : Docteur **Bertrand, Saint-Cloud**,

Suppléant aux relations intercollégiales : Madame **Leroy, Garches**,

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

publiés en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

Réunion du 22 Septembre 1969

L'an mil neuf cent soixante neuf, le lundi vingt deux septembre à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, PETIT, VILLE, Mme CHOISET, MM. PETITDEMANDE, HARDOUIN, GUILLAUME.

Excusés : MM. ROLLIN, GIRAUD, DELAHAYE, COLIN, BEAUFOCHER, Mme COUTANT.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à M. GUICHARD,

M. GIRAUD a donné pouvoir à M. MONSEL,

M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. TENOUX,

M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME,

M. BEAUFOCHER a donné pouvoir à Mme CLEMENT.

Monsieur C. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 Juin 1969.

A cette occasion M. LEMONNIER précise que c'est M. le Premier-Adjoint et lui-même qui, au cours de la séance du 3 Mars avait précisé

qu'une subvention versée serait à restituer si la manifestation de prestige à laquelle elle était rattachée n'avait pas lieu.

D'autre part, il tient à préciser que si le crédit concernant une acquisition de véhicule avait été votée au budget 1969, l'approbation du marché de gré à gré, question juridiquement différente, n'a pas été discutée lors de la réunion du 3 Mars comme indiqué au procès-verbal.

Enfin, le même conseiller demande des précisions sur la délibération rattachée à la discussion sur l'accord d'une garantie au "Stade Français" qui ne lui semble pas correspondre à l'esprit de la discussion.

Monsieur le Secrétaire Général de la Ville, autorisé par le Conseil à prendre la parole, donne lecture des instructions types sur l'accord d'une garantie et M. LEMONNIER relève la question de l'apport de sécurité de la part de l'apporteur. Il est précisé que la question reviendra devant le Conseil avant signature.

En conséquence, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, M. LEMONNIER s'abstenant.

M. le Maire informe l'Assemblée de la démission de M. C. RAVASSE, conseiller municipal, devenue effective après dépôt légal en Préfecture des Hauts-de-Seine.

Puis, le Conseil passant à l'ordre du jour :

1°) donne son accord de principe sur l'acceptation de la donation de M. Charles OULMONT en biens mobiliers, œuvres d'art, espèces et charge M. le Maire de faire rédiger un projet d'acte notarié qui concrétiserait cette fondation (Musée et bibliothèque municipale).

M. LEMONNIER n'ayant pas les éléments d'appréciation, s'abstient car il estime que cette donation pourrait être soumise à rapport de la

quotité disponible pour moitié si la fortune du donateur n'était pas suffisante par ailleurs pour assurer cette quotité en faveur de ses héritiers directs.

Les autres membres du Conseil émettent un vote favorable.

A l'unanimité,

1°) accepte le legs de M. GUIBERT, récemment décédé, et décide d'affecter une partie de la somme attribuée à la ville de SAINT-CLOUD pour améliorer l'éclairage et la décoration du hall de la mairie.

3°) par 23 voix et 1 contre, celle de M. LEMONNIER, fixe à 20 Frs le montant de la redevance de principe à verser au profit de la ville pour occupation du sous-sol de la rue du Camp-Canadien par la Compagnie des Eaux de la banlieue de PARIS.

A l'unanimité,

4°) accepte de rembourser les frais de déplacement d'un câble électrique en faveur d'un propriétaire dont une partie de terrain a été acquise par la ville.

5°) supprime la régie de recettes pour droits de stationnement des voitures à proximité de l'hippodrome ;

6°) fixe le plan de financement pour l'aménagement d'un parking à la gare du Val d'Or ;

7°) décide d'appliquer les dispositions relatives aux taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement, d'études surveillées ou de surveillances effectuées par les membres de l'enseignement du 1er degré, à la demande de la ville, selon la circulaire préfectorale en date du 30 Juin 1969 ;

8°) détermine l'indemnité à verser aux enseignants du 1er degré pour l'application de méthodes audio-visuelles dans les écoles primaires selon les dispositions de l'arrêté interministériel de 25 Avril 1968 ;

9°) accepte le paiement d'honoraires dus à un expert pour prise d'un arrêté de péril d'immeubles menaçant ruine rues Royale et de la Paix. A ce sujet, M. LEMONNIER émet le vœu que le montant des honoraires versés par la ville soit récupéré auprès des promoteurs, auteurs présumés des désordres qui ont nécessité cette expertise. Mis aux voix ce vœu est repoussé par :

14 voix (dont celles de MM. CLEMENT et COUTUREAU qui ne désirent pas entamer de procédure dans ce cas particulier) et 8 abstentions, celles de MM. MAILLET, de PLINVAL, TENOUX, PETIT, VILLE, Mme CHOISET, MM. HARDOUIN, GUILLAUME, et 2 pour, celles de MM. LEMONNIER, PETITDEMANGE.

10°) autorise le Maire à vendre un véhicule poids-lourd amorti ;

11°) s'estime insuffisamment informé des modalités d'application du stationnement payant d'une part, et désirant que la ville de SAINT-CLOUD ne serve pas de commune d'essai pour ce genre de pratique malgré l'avis favorable des autorités préfectorales, d'autre part décide alors de nommer une commission chargée d'étudier un stationnement dans la ville de SAINT-CLOUD donnant un maximum de satisfaction aux habitants en tenant compte de l'évolution de la ville. Cette commission composée de MM. MONSEL, RAYNAUD, GUICHARD, LEMONNIER est indépendante de la Commission permanente de circulation.

12°) autorise la création d'une servitude de jours de souffrance au profit du propriétaire riverain de l'immeuble 14, place de l'Eglise, appartenant à la commune, sous réserve, bien entendu, que les dispositions du Code Civil soient respectées ;

13°) a) rapporte sa délibération en date du 16 Juin 1969 et limite l'acquisition ou l'expropriation à l'immeuble portant le n° 20 de la rue de la Libération, seul nécessaire pour le moment à la reprise de voirie envisagée et autorise le Maire à verser un acompte aussitôt que la ville de SAINT-CLOUD aura pourvu au relogement des locataires. Cet acompte sera à valoir sur l'indemnité qui sera fixée par l'Administration des Domaines ;

b) autorise le Maire à renouveler le contrat pour accueil des élèves des écoles de SAINT-CLOUD à la piscine de BOULOGNE-BILLANCOURT avec l'association gestionnaire de cet établissement.

A cette occasion, M. le Maire précise que la piscine de SAINT-CLOUD, en cours de construction, devrait être en service à la fin de 1970 ;

c) à la demande de l'Administration des Ponts et Chaussées, accepte le principe d'une prise en charge par la commune des installations électriques, des feux de signalisation et des plantations réalisés par la dite administration quai Carnot.

d) Après exposé de M. le Maire sur la réalisation de la seconde

chaussée de la rue du Calvaire, autorise celui-ci à passer un marché de gré à gré avec l'Entreprise PLANTIVAUD pour l'assainissement de la chaussée haute de la dite voie ;

e) M. GUICHARD s'étonne que la rue GOUNOD et partie de la rue DAILLY soient privées de lumière depuis plusieurs semaines.

M. le Maire lui répond que ce sont les travaux exécutés par les Administrations concessionnaires qui en sont la cause : un câble aérien a été commandé et doit être posé sous peu puisque la rénovation de l'éclairage de la R.N. 307 est inscrite au programme subventionné par le District.

M. GUICHARD proteste et demande de l'on intervienne immédiatement et énergiquement auprès des entrepreneurs afin que des mesures de protection soient prises pour la sécurité publique sur les chantiers, notamment 20, rue Dailly et de démolition bas de la rue Royale, côté impair.

M. PETIT signale le mauvais état du trottoir côté SAINT-CLOUD de la rue du Val d'or, entre l'avenue Belmontet et l'avenue Bernard Palissy.

M. SCHMITT s'inquiète de l'avancement des travaux du carré Saint-Jean et de son utilisation.

M. MONSEL lui précise que ces travaux sont quasiment terminés mais qu'il n'est pas possible d'utiliser les terrains en raison de leur récent achèvement (le gazon en particulier étant encore trop fragile). Il profite de cette intervention pour demander au Conseil d'émettre le vœu suivant :

Le Conseil demande à M. le Préfet des Hauts-de-Seine, en raison de la pénurie des terrains de sport à SAINT-CLOUD, qu'une partie des installations du carré Saint-Jean soit affectée à la société municipale U.A.S. SAINT-CLOUD ainsi qu'il avait été prévu lors du commencement des travaux.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 30.

Le Secrétaire de séance :
C. GUICHARD

Réunion du 21 Octobre 1969

L'an mil neuf cent soixante neuf, le mardi vingt-et-un octobre à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, TENOUX, PETIT, VILLE, Mmes CHOISET, COUTANT, MM. PETITDEMANGE, HARDOUIN.

Excusés : MM. ROLLIN, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, DELAHAYE, COLIN, BEAUFOCHER, GUILLAUME.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à M. GUICHARD,
M. SCHMITT a donné pouvoir à M. MONSEL,
M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. TENOUX.

Monsieur Claude GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 Septembre 1969.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité ; toutefois, Monsieur de PLINVAL remarque que l'on a omis d'indiquer qu'il avait souhaité qu'un échange de lettres amiables soit fait avec les promoteurs de la société "Le Palais de l'Autoroute" pour préserver les droits de la Ville qui a réglé des honoraires d'expert avant la prise d'un arrêté de péril pour les immeubles menaçant ruine rues Royale et de la Paix.

Monsieur le Maire renouvelle les condoléances de l'Assemblée à Madame CHOISET à l'occasion du deuil récent qui l'a frappée ainsi que sa proche famille.

Puis, passant à l'ordre du jour, le Conseil :

1°) Autorise M. le Maire à signer les actes de donation de la fondation Charles OULMONT, avec les clauses et conditions selon les volontés du donateur pour la réalisation d'un Musée Culturel International à SAINT-CLOUD ;

Crée un poste de conseiller culturel à cet effet et désigne M. Charles OULMONT pour assumer cette fonction.

M. le Maire, à l'issue de ce vote, remercie au nom de la Ville M. Charles OULMONT, présent dans la salle, de son geste généreux et des possibilités ainsi offertes à SAINT-CLOUD pour son rayonnement culturel.

M. le Maire cède la présidence à M. MONSEL, Premier-Adjoint.

Le Conseil, à l'unanimité :

20) Autorise M. le Maire à signer des avenants de polices d'assurances pour l'acquisition de nouveaux véhicules et du bateau ponton Mirage pour lequel une clause interdit une reconduction tacite ;

30) a) Donne un avis favorable à l'exonération de la redevance d'assainissement selon les dispositions de l'article 7 du décret du 24 Octobre 1967 en faveur de la Société Sportive d'Encouragement, locataire de l'hippodrome de SAINT-CLOUD, celui-ci étant considéré comme exploitation agricole par la loi ;

b) Propose la fixation d'une consommation forfaitaire en faveur des établissements L.T.C. (système de pompage particulier) pour détermination de la redevance d'assainissement, ces dispositions étant conformes à celles fixant les dispositions de recouvrement des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration ;

40) Décide d'affecter les sommes provenant du fonds scolaire départemental pour l'année 1969-1970, au remboursement d'annuités d'emprunt, et au renouvellement et modernisation de matériel scolaire nécessités par l'application des méthodes audio-visuelles ;

50) Décide l'emploi des revenus du legs Jules PELTIER en livrets de caisse d'épargne pour les élèves des écoles du Centre, de Montretout et des Coteaux, et de bourses destinées à des familles particulièrement méritantes selon les dispositions stipulées par le legs ;

60) Décide l'emploi des participations financières reçues de divers promoteurs pour les affecter aux travaux de grosses réparations de la rue de l'Avre, et aux travaux de consolidation des galeries souterraines avenue Pozzo-di-Borgo ;

70) Accepte de prendre en charge l'entretien et l'exploitation de l'éclairage de la R.N. 187 entre les ponts de SEVRES et de SAINT-CLOUD ;

80) Fixe le nouveau taux du tarif de creusement de fosses au cimetière communal en application des clauses de révision prévues au contrat initial ;

90) Décide la non-reconduction d'un bail commercial d'une entreprise située sur un terrain devenu propriété communale, et autorise M. le Maire à ester en justice au nom de la Ville ;

100) Désigne MM. MONSEL, COUTUREAU, GUICHARD, PETITDEMANGE, Mme CHOISET pour constituer une commission paritaire chargée d'examiner les problèmes particuliers aux commerçants du Centre touchés par la rénovation urbaine, étant entendu que l'association des commerçants désignera de son côté 5 membres pour siéger à ladite commission ;

110) Par 19 voix contre 1, celle de M. TENOUX,

Donne un avis favorable, conformément aux dispositions des articles 34 et 35 du Livre II du Code du Travail, à une dérogation au principe du repos du dimanche en faveur d'un promoteur immobilier désirant maintenir un bureau de vente sur le chantier ouvert le samedi et le dimanche. Cette autorisation n'est valable que pour le secteur tertiaire, tous travaux de construction étant exclus afin de ne pas importuner le voisinage ;

120) A l'unanimité :

a) Détermine le plan de financement de la première tranche de construction de la Maison des Jeunes ;

b) Accepte le changement d'affectation de crédits non employés en 1968 (plantations de voirie rue du Calvaire et travaux allée Florent Schmitt) ;

c) Autorise M. le Maire à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 82 500 F, le programme ayant été subventionné par le District pour la mise à l'égout de la rue du Calvaire chaussée haute ;

d) Décide l'ouverture de classes de neige au centre alpin de TAMIE, et fixe les modalités de fonctionnement, et notamment les différentes dates de séjours ;

- du 17 Novembre au 16 Décembre 1969 : 2 classes de montagne ;
- du 6 Janvier au 4 Février 1970 : 2 classes de neige ;
- du 13 Février au 14 Mars 1970 : 2 classes de neige ;
- du 2 Mai au 30 Mai 1970 : 2 classes de montagne.

M. MONSEL indique au Conseil que par arrêté préfectoral en date du 12 Septembre 1969, Monsieur le Préfet, conformément au vœu de l'Assemblée, a donné le nom d'Emile Verhearen au lycée d'Etat de garçons, et celui de Florent Schmitt au lycée d'Etat de jeunes filles.

M. MAILLET regrette que des sens interdits nouveaux aient été mis en place dans le quartier de Montretout sans que les conseillers municipaux du quartier aient été consultés, ni la Commission de Circulation.

M. RAYNAUD indique que ces mesures découlent de la mise en fonctionnement du feu tricolore au carrefour des rues de Buzenval, Porte Jaune, Camp Canadien.

M. de PLINVAL se fait l'écho de rumeurs au sujet de l'attribution de logements prévue dans le programme H.L.M. de la Porte Jaune.

Mme CLEMENT et M. Jean CLEMENT lui répondent qu'effective-ment une interprétation des dispositions de l'arrêté ministériel du 1er Octobre 1968 a pu faire craindre que les bénéficiaires désignés par la Ville ne puissent recevoir leur contrat d'installation de la société H.L.M., ce décret permettant une réservation d'office de 30 % du programme de logements à la discrétion des autorités préfectorales.

Sur intervention de M. le Maire, cette clause n'a pas joué en ce qui concerne le relogement des personnes évincées des rues Royale et de la Paix.

Par ailleurs, le contrat liant la ville de SAINT-CLOUD à la société H.L.M. "Le Foyer du Progrès et de l'Avenir" étant antérieur au décret, et en compensation de la garantie communale, la réservation de 20 % qui y est prévue est indiscutable. Les personnes qui ont été désignées par la Commission Municipale recevront effectivement leur contrat de location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 50.

Le Secrétaire de séance :
C GUICHARD

Réunion du 2 Décembre 1969

L'an mil neuf cent soixante neuf, le mardi deux Décembre à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de Monsieur CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, DELAHAYE, PETIT, VILLE, Mme CHOISET, M. BEAUFOCHER, Mme COUTANT, MM. PETITDEMANGE, HARDOUIN, GUILLAUME.

Excusés : MM. ROLLIN, TENOUX.

M. Claude GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 Octobre 1969. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire annonce la démission de M. André COLIN, Conseiller Municipal, désormais définitivement fixé à MARMANDE, puis renouvelle les condoléances de l'Assemblée à Monsieur PETIT à l'occasion du deuil récent qui l'a frappé en la personne de sa Mère.

Il signale au Conseil la distinction dont Madame Maurice CLEMENT a été l'objet en recevant la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite Allemand qui lui a été décernée par le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne pour services rendus à la cause Européenne ainsi que la promotion au grade d'Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole de Monsieur Raymond GIRAUD et la nomination de M. Raoul de PLINVAL qui s'est vu décerner la Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil félicite, par applaudissements, les membres de l'Assemblée objets de ces distinctions, puis passant à l'ordre du jour, le Conseil :

A l'unanimité :

10) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 1968 faisant apparaître un excédent d'actif de 1.174.828,60 Frs ;

20) Donne un avis favorable à l'approbation du Compte de Gestion du Receveur-Percepteur, Receveur Municipal, pour l'exercice 1968 ;

30) Autorise l'acquisition d'un véhicule tourisme en remplacement d'une voiture de même catégorie hors d'usage ;

40) Accorde une subvention complémentaire à la Société Municipale "U.A.S. SAINT-CLOUD" ;

50) Accorde une subvention complémentaire au "Club Cycliste Clodoaldien" ;

60) Vote le Budget Supplémentaire de l'exercice 1969, équilibré à la somme totale de 9.566.387,18 Frs (section d'investissement : 6.390.641,61, section de fonctionnement : 3.175.745,57) ;

70) Maintient les bases actuelles pour le calcul de la contribution mobilière, mais décide de porter de 10 à 20 Frs le montant de l'abattement par personne à charge pour la détermination de la taxe d'habitation ;

80) Par 21 voix contre 1, celle de M. LEMONNIER qui estime que le champ de courses devrait être assujéti au paiement de la taxe d'assainissement, adopte le projet de budget annexe d'assainissement pour 1970,

et fixe à 0,15 Frs par m³ d'eau prélevé le taux de la redevance d'assainissement ;

90) Par 21 voix contre 1, celle de M. LEMONNIER qui trouve que le coût de l'enlèvement des ferrailles qui représente 15 % du montant total de la dépense est trop élevé par rapport à celui des frais afférents aux ordures ménagères, décide de porter à 375 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

A l'unanimité :

100) Autorise le Maire à signer un avenant pour l'abonnement d'entretien de machines à écrire "REMINGTON RAND" utilisées par le service de l'Etat-Civil ;

110) Fixe un forfait de consommation pour déterminer le montant du remboursement de la consommation d'eau dû par les agents municipaux ou enseignants bénéficiant de logements de fonction ;

120) Adopte le cahier des prescriptions spéciales et des charges particulières pour l'adjudication restreinte des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux et des voies communales pour la période triennale du 1er Janvier 1970 au 31 Décembre 1972 ;

130) Par 20 voix contre 2, celles de MM. LEMONNIER et DELAHAYE qui estiment trop longues les recherches des causes de pannes (cables enterrés) lorsqu'elles se produisent dans un secteur de SAINT-CLOUD, autorise le Maire à signer un avenant n° 2 au marché de gré à gré passé avec l'entrepreneur adjudicataire pour l'entretien du réseau d'éclairage public, le nombre de foyers étant désormais de 1174 au lieu de 924 lors de la passation du marché ;

A l'unanimité :

140) Autorise le Maire à signer un marché avec l'entreprise CANTIN pour plantation d'arbres et divers rue du Calvaire ;

150) Autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec la Société "RESKA" pour fourniture de matériel en vue de la réinstallation de la bibliothèque municipale ;

160) Approuve pour valoir marchés divers mémoires concernant des travaux exécutés au Centre Alpin de TAMIE ;

170) Décide de l'emploi des fonds provenant de la donation OULMONT ;

180) Approuve le cahier des prescriptions spéciales communes à tous les corps d'Etat pour construction de la nouvelle école maternelle du groupe du Centre ;

M. MONSEL, à cette occasion, considère que la situation dans les écoles maternelles sera catastrophique lors de la rentrée scolaire 1970, l'Etat se déchargeant financièrement sur les collectivités locales ;

190) Adopte le projet d'agrandissement du Centre Culturel pour extension de la cantine scolaire et autorise le Maire à signer un contrat avec l'architecte, auteur du projet ;

200) Accorde une indemnité compensatrice mensuelle à un agent logé, muté dans l'intérêt du service ;

210) Concède le service municipal de l'ambulance pour la période du 1er Janvier 1970 au 31 Décembre 1972 ;

220) Modifie le plan de financement prévu pour l'aménagement du parking du Val d'Or ;

230) Accorde la garantie communale pour deux emprunts de 3.135.000 Frs et 1.881.000 Frs à contracter par la Société d'H.L.M. "RESIDENCES" pour la réalisation d'un ensemble immobilier à caractère social 7 et 9, rue Gounod ;

240) Par 21 voix et 1 abstention, celle de M. LEMONNIER, autorise le Maire à acquérir une parcelle de terrain appartenant à la S.N.C.F. et par 21 voix contre 1, celle de M. LEMONNIER qui estime abusif que les contribuables clodoaldiens supportent la charge de construction d'appartements dont ils risquent de n'avoir jamais la jouissance, donne mandat au Maire pour obtenir de M. le Préfet des Hauts-de-Seine qu'il accepte de diminuer le quota de 30 % de logements dont l'attribution est laissée à son initiative et de louer par bail emphytéotique pour 65 ans, des terrains à la Société "LE FOYER DU FONCTIONNAIRE ET DE LA FAMILLE" pour permettre la construction de 65 logements H.L.M. rue des Milons ;

250) Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises adjudicataires des travaux d'entretien et avec l'entreprise TRILA pour l'exécution des travaux annexes relatifs à la construction de la voie nouvelle en raccordement des rues Hébert et des Ecoles ;

260) Fixe le taux de la rémunération d'une infirmière remplaçante pour la halte-garderie ;

270) Désigne un avocat pour défendre les intérêts de la ville dans l'instance engagée par les époux COPPENS ;

280) Autorise le transfert de l'indemnité votée en faveur du Contrôleur des Contributions Directes au nom d'un agent faisant fonction ;

290) Accepte le montant d'une indemnité de sinistre à la suite d'un accident de circulation ;

300) Le Conseil prend connaissance d'une demande d'accord préalable déposée par les architectes chargés d'une opération immobilière sur partie des terrains de la Société POMPES GUINARD. Au cours de cet échange de vues, il est apparu que si le C.O.S. (coefficient d'occupation au sol) était supérieur à 1,1 %, il y aurait lieu d'être plus exigeant pour les compensations à obtenir des promoteurs vis à vis de la ville et que de toute façon ce projet devra être soumis à nouveau à l'Assemblée .

A l'unanimité :

310) Fixe les honoraires dus à un commissaire-priseur chargé par la ville de procéder à l'expertise des tableaux et objets d'art de la fondation OULMONT. A ce sujet, M. le Maire demande au Conseil de prendre acte de ce que, selon la volonté expresse de M. OULMONT, il soit à titre personnel désigné comme le Président du Musée Culturel International-Fondation OULMONT, ou de l'association qui pourrait être constituée pour cet objet.

320) Accorde la garantie communale pour un emprunt de 1.000.000 de Frs à contracter par les Etablissements Hospitaliers de SAINT-CLOUD auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les fonds provenant de la Caisse d'Épargne de VERSAILLES pour les dépenses non couvertes par des subventions, travaux d'agrandissement de l'hôpital - 2ème phase de la 2ème tranche.

M. SCHMITT demande si la réalisation d'un centre de pédiatrie et d'un centre de gériatrie prévus à proximité de la Maison LELEGARD est envisagée à brefs délais. M. le Maire lui répond que les terrains sont acquis mais l'achèvement des travaux d'agrandissement de l'hôpital bloque les crédits disponibles.

M. GUICHARD regrette que l'on n'ait pas exigé des parkings en nombre suffisant lors de ces travaux d'agrandissement.

M. VILLE souhaite qu'une réfection urgente soit faite de la rue Dantan et de ses abords.

M. MAILLET demande si l'ancien directeur de l'école de Garçons de Montretout a libéré l'appartement de fonction qu'il occupait. M. MONSEL lui répond qu'aujourd'hui même il avait été avisé par l'intéressé que les clés seraient remises le Jeudi 4 Décembre.

M. DELAHAYE rappelle qu'à la suite d'une visite sur les lieux, de M. le Maire, il a été envisagé de créer un parking provisoire pour les véhicules des commerçants installés au marché de la Passerelle.

M. le Maire répond que le séchoir des anciens établissements BEZARD sera démoli par nos soins et qu'ainsi le parking pourra être mis en service sous peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 45.

Le Secrétaire de Séance :
C. GUICHARD

Naissances

Krob Roland — **Perret** Sandrine Nadine — **Pacha** Nathalie Teresa — **de Sorbier de Pognadoresse** Bénédicte Marie Françoise — **Parent de Ragueneil de Montmorel** Edith Marie Claude — **Le Conte** Sabine Huguette Suzanne — **Basselin** Mireille Anne Solange — **Gogolachvili** Luc Anton Tariel — **Lamy** Jérôme Jean — **Rabaud** Isabelle Simone — **Maréchal** Yann Jean-Jacques — **Boulaire** François Emile Jean-Claude — **Lionel-Marie** Bertrand Eric Eugène — **Sauvée** Patricia Michèle Bernadette — **Mazenc** Sandrine Paulette (1ère jumelle) — **Mazenc** Delphine Jacqueline (2ème jumelle) — **Castelet** Guillaume Raymond Pierre — **Gaye** Daniel — **Septier** Virginie Séverine — **Cordeiro** Luis Manuel — **Chevin** Sandrine Jeanne Georgette — **Ricour** Gilles Marie Laurent — **Lanoué** Marie-Pierre Louise Estelle — **Bourget** Christelle Marie-André Sylvie — **Le Bec** Renaud Pierre Marc — **Croizé** Stéphane Max Paul — **Lekarski** Natacha Liliane — **Canet** Thierry Albert Guy — **Reynaud** Frédéric Marcel Léopold — **Machado** Elisabeth — **Lopez** Rosa-Angeles — **Petit** François Frédéric Jean Daniel — **Brouillard** Valérie Marie-Jacques — **Loiselet** Eric Bruno André — **Du Teilhet de Lamothe** Emmanuel Claude Christian Joseph — **Perez** Juan-Carlos — **Brochier** François — **Dollé** Sébastien Jean Lionel.

Décès

Lebedeff Marie - Epouse Salistcheff, 67 ans — **Raynel** Fernand Victor Gabriel, 73 ans — **Deslous** Marie-Julia - Veuve Merite, 85 ans — **Chéron** Gabriel, 70 ans — **Binet** Thérèse Marie Charlotte Marguerite - Epouse Bilon, 43 ans — **Richard** Stéphane, 8 jours — **Leclerc** Robert Jean Léon, 48 ans — **Thibaut** Georges Juste, 72 ans — **Jullian** Robert Jean, 69 ans — **L'Huissier** Lucie Alphonsine Laurence - Veuve Vezant, 82 ans — **Guilbeaud** André Henri, 68 ans — **Jeune** Hélène Charlotte - Veuve Martin, 75 ans — **Berger** Ferdinand Constant, 86 ans — **Gauthier** Aline Zéphirine - Veuve Natalini, 87 ans — **Dufay** Jean Baptiste Léon, 32 ans — **Copelli** Bianca Isabelle - Epouse Furlan, 41 ans — **Monatte** Suzanne Léontine, 79 ans — **Klein** Louis Pierre Xavier, 57 ans — **Villain** Gabriel, 74 ans — **Philippeau** Albert Ernest, 79 ans — **Dhillerin** Jeanne, Epouse Durin, 59 ans — **Firly** Adèle Louise - Veuve Sevin, 92 ans — **Noblemaire** Georges Jean, 72 ans — **Dionnet** Marie Clémence Philomène - Veuve Denelle, 74 ans — **Benoit** Joseph Albert Louis, 66 ans — **Dupont** Pierre Léon, 81 ans — **Mazoyer** Jeanne Antonine - Epouse Blanchard, 70 ans — **Delamare de la Villenaie de Chênevarin** Alice Eugénie Suzanne - Veuve Tabariès de Grandsaignes, 82 ans — **Lacoudre** Louise Thérèse Fernande - Veuve Fildier, 81 ans — **Grange** Léon Louis, 78 ans — **Chariton** Rebecca Vera - Veuve Barrillier, 81 ans — **Gand** René, 63 ans — **Dufour** Marcel, 68 ans — **Daron** Etienne Jean Marie, 91 ans — **Rabinel** Marie - Epouse Deffayet, 78 ans — **Le Roch** Hermine Louise Marie - Veuve Rawé, 76 ans — **Magnier** Edmond Amilcar, 87 ans — **Buttifiant** Marguerite Henriette - Epouse Moura, 72 ans — **Percherel** Marie Ange - Veuve Morin, 89 ans — **Vallée** Georges Paul, 66 ans — **Desfemmes** Michel, 80 ans — **Archambault** (Chanoine) Eugène Clément Georges, 90 ans — **Winé** Rosa Henriette Augustine - Veuve Desgrées, 78 ans — **Coolen** Henri Florentin, 76 ans — **Remack** Jean Charles,

79 ans — **Collet** Jean Maurice, 69 ans — **Busignies** Simone Emilienne Joséphine - Veuve Bayard, 68 ans — **Briois** Fortuné Aimé, 71 ans — **Rossi** Marie Antoinette - Veuve Petit, 91 ans — **Bédé** Marie Estelle, 87 ans — **Jalouneix** Joseph, 72 ans — **Griffon** Généreuse Valentine Georgette, 77 ans — **Berthelot** François Marie, 75 ans — **Brasseur** Alice Marie Thérèse - Epouse Quintin, 79 ans — **Huntzinger** Charles Marcel, 65 ans — **Blandeau** Rosalie Joséphine - Veuve Boulet, 83 ans — **Girault** Andrée Marie - Veuve Chauvlon, 89 ans — **Larribe** Marie Esther - Veuve Rouzeyrol, 84 ans.

Mariages

Thilloy-Leleu Christian Serge Michel et **Maurice** Marie-Claude Denyse Thérèse — **Romanesco** Charles Rodolphe et **Buford** Marie — **Laferriere** Patrick Henri Stéphane et **Crétal** Marylène Jacqueline — **Duprat** Claude Andrée et **Renut** Jean Claude Robert — **Val** Paul Simon et **Bondu** Nicole — **Cellier** Jean-Claude et **Schillein** Michelle Fernande — **Hamonic** François-Guy Henry et **Picard** Jacqueline Denise — **Bouleux** Bernard Edmond René et **Barbin** Marie-Thérèse — **Martinier** François Marie Bernard et **Maucour** Marie Chantal Martine Simonne — **Cahill** Thomas Francis et **Perraud** Simone — **Moulin** Claude René Roger et **Pons** Michelle Marie — **Lawrence** Christopher Anthony et **Mignaton** Danielle Catherine — **Commissaire** François André et **Stéphan** Odile Marie Eugénie — **Tinoco Marques** Antonio et **de Oliveira Martins** Maria Rosa — **Pérusin** Camille Angel et **Morlier** Elisabeth Marie-France — **Laury** Monique Yvonne et **Jaquet** Claude André Robert — **Labussière** Dominique Henri Léon et **Berat** Francine Anne Marcelle — **Imbert** Jean-Pierre André et **Klotchkoff** Martine Marie — **Granget** Daniel Philippe et **Réveillaud** Jacqueline Nicole — **Philandrianos** Gérard Jean Charles et **Aubéry** Monique Maria Clotilde — **Jeanne-Liégerot** Jean Marcel Antoine et **Bergeon** Anne-Marie Germaine — **Chantemargue** Pierre Louis et **Soule** Anne-Marie — **Pierru** Alain Louis Albert et **Ribert** Marinette Cécile Fernande — **Bugnon** François Jean Maurice et **Mauro** Danièle Charlotte — **Guérin** Philippe Pierre Marc et **Lafitte** Sylvie Jeanne — **Cardona** Ghislain Louis et **Moreau** Nicole Georgette — **Angot** Philippe et **Thomas** Nicole — **Derome** Bruno Yvon et **de Voogd** Marike Elf Rijkhart — **Leroy** Jacques Jules Georges et **Derousseau** Dorothee Yvette Marthe Jeanne — **Couderc** Michel Jean-Pierre et **Labruno** Christiane Danielle — **Marest** Jean-Luc Marie et **Rayvan** Françoise Noëlle Madeleine — **Tariau** Olivier Jean-Louis et **Confais** Monique Gisèle Aline — **Vasquez Campo** Baltasar et **Alfonso Y Gomez** Maria-Cruz — **Marc** André Pierre et **de Carvalho Fernandes** Idalina — **Hardy** Patrice Henri Marie et **Simonin** Françoise Georgette Louise — **Debeney** Marie Philippe Gérard et **Danné** Paule Micheline — **Feuille** Marcel Yves et **Bihazar** Andrée Suzanne — **Aubry** Edmond Marc Henri Christian Georges Louis Marie et **Meichtry** Nidia Marie Henriette — **Isselé** Claude et **Certik** Claudine Arlette — **Laruée** Jean François Jacques Alain et **Bailleul** Cécile Jeanne Andrée — **Plasseraud** Yves Jean Jacques et **Hiance** Martine Marie — **Gonzalez** Léon Evarista et **Ricci** Vincenzo Antonio Francesco.



VŒUX

Les élus et les services municipaux, à l'occasion de la nouvelle année, vous présentent leurs vœux très sincères pour vous et les vôtres.

Aux nouveaux arrivés en notre Ville qui pourraient avoir l'impression d'être des inconnus, une cordiale bienvenue leur est souhaitée. Nous leur serions reconnaissants de vouloir bien se faire connaître en signalant leur adresse au "Service du Bulletin".

A tous, anciens comme nouveaux Clodoaldiens,

**LE MAIRE, LA MUNICIPALITÉ
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX
LES SERVICES COMMUNAUX**

expriment l'assurance de leur dévouement.

AVIS

Tournées de ramassage des ferrailles

Nous rappelons les conditions dans lesquelles sont organisées ces tournées grâce auxquelles les habitants peuvent se débarrasser des ferrailles et des cartons encombrants que les bennes automatiques habituelles ne peuvent englober.

Le 2ème mardi de chaque mois.

Quartier du Centre, périmètre limité par : rue du Calvaire, rue des Gate-Ceps, avenue Jules Peltier, rue du 18 Juin, rue Dantan, rue Dailly. Et le Parc de Montretout. (Y compris toutes les voies indiquées).

Quartier de Montretout, versant Sud, périmètre limité par (ces voies comprises) les rues Dailly (partie haute), Gounod, la voie ferrée, les rues Laval, Pasteur, de la Porte-Jaune, Sevin-Vincent, boulevard de la République jusqu'à la rue Coutureau, rue Coutureau.

Le 2ème mercredi de chaque mois :

Quartier de Montretout, versant Nord, périmètre délimité par (ces voies comprises) la rue des Tennerolles, les rues de la Porte Jaune et du Camp Canadien, la rue de l'Avre, le boulevard de la République, la voie ferrée.

Quartier des Coteaux délimité par la rue du Val d'Or (côté Saint-Cloud) et tout le quai Carnot.

Il est bien précisé qu'il s'agit d'un enlèvement supplémentaire dans le cadre de la taxe d'évacuation des **ordures ménagères**

Il ne s'agit pas de l'enlèvement des emballages et ferrailles provenant de l'exercice d'un commerce ou d'une profession artisanale qui ne peuvent être mis à la charge des contribuables, mais peut être exécuté, aux frais des bénéficiaires, soit par l'entreprise municipale : S.O.G.E.M.U., 15, rue du Louvre, Paris. Tél. 488-25-05 et 18, rue de Condé, 78) Versailles, Tél. 950-69-05, soit à la diligence des intéressés par une entreprise de leur choix.

Nous rappelons, en outre, que les cartonnages qui sont ramassés dans le cadre des ordures ménagères doivent être tassés et ficelés, le prix de transport étant facturé au mètre cube enlevé.

Ces tournées de ramassage sont absolument exclusives de tout dépôt sur la voie publique ou dans les bacs municipaux **strictement réservés** à la voirie. Toutes infractions seront sanctionnées.

En outre, nous rappelons que la collecte des ordures ménagères normales est assurée **tous** les jours, sauf le dimanche. Elle a donc lieu également les jours de férié légal **sauf** le 1^{er} mai.

Neiges et glaces

Il est rappelé aux habitants que, conformément à l'article 25 de l'arrêté portant règlement de police municipale en temps de neige ou glace, les propriétaires, locataires ou concierges sont tenus de casser la glace au-devant de leurs propriétés et de relever la neige pour dégager les trottoirs. Ils auront soin de ne pas mélanger la neige et la glace avec les ordures.

Ces mêmes personnes, en cas de verglas, devront répandre au-devant de leurs propriétés, de la cendre, du sable, des escarbilles ou de la sciure de bois.

Les neiges et glaces provenant de l'intérieur des habitations ne pourront être déposées sur la voie publique.

En cas d'accident survenant sur les trottoirs du fait de l'inobservation de ces prescriptions, la responsabilité civile des propriétaires ou locataires se trouverait engagée.

Chiens.

Il est également rappelé qu'il est interdit de laisser les chiens divaguer, qu'ils doivent obligatoirement être tenus en laisse et qu'ils ne doivent accomplir leurs besoins naturels que dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages cloutés. (Arrêté municipal du 17 octobre 1964).

— **En cas d'intoxication :**

Centre anti-poison - Hôpital **Fernand-Widal**
200, rue du faubourg Saint-Denis, PARIS Tél. : **205-63-29**

— **En cas de brûlures graves :**

Couvrir la victime pour qu'elle ne se refroidisse pas pendant le transport et l'envoyer d'extrême urgence au

Centre **Foch**, à SURESNES Tél. : **506-18-00**

ou

Centre des soins aux brûlés - Hôpital **Cochin**
27, rue du faubourg St-Jacques, PARIS Tél. : **633-26-30**

— **En cas de besoin :**

Pompiers . . . **605-45-14** Gendarmerie . **605-43-76**
Police **825-69-40** Mairie **605-42-05 +**

— **Et l'Hôpital de Saint-Cloud . . . 605-53-09**

SERVICE DE L'AMBULANCE MUNICIPALE

assuré par

LES AMBULANCES SAINT-LOUIS

3, rue Civiale, 92 - GARCHES

Radio - téléphone : **970-30-60 - 970-13-15**

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F

De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le
receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à
son C.C.P. Paris 9003-64

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)
Tél. : MOL 69-20

FOURNITURES GENERALES POUR L'ELECTRICITE

E^{ts} Belcord

161, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Téléphone : 603-63-64

LUMINAIRES tous styles

Petits meubles - Abat-jour - Cadeaux

Michel Schifetz

12, rue Dailly SAINT-CLOUD Tél. 825-02-39

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES
-CITES

16, avenue Jean-Jaurès
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch
605-92-27

OUVERTURE DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
de 9 heures à 17 heures sans interruption

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Prêts personnels immobiliers — Location de coffres-forts

AUTO-ÉCOLE

J.-J. ROLLIN

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD
(près de la gare)

Tél. : 605-64-98

Bureau à CARCHES — Tél. : 970-02-52

EMPLACEMENT RESERVE

1256

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-48

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

41, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 408-87-47
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Direction générale

Tél. : 633-57-12

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

Classes de la 6^e aux baccalauréats

B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.

237, Grande-Rue - GARCHES

Tél. 970-08-46

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-65-35 - 605-65-36

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 408-89-25

**TOUS PROBLEMES
DE POMPAGE**

Tous débits
Toutes pressions

DEPARTEMENTS

- Ménager, Agricole
- Pulvérisation
- Industrie générale
- Protection incendie
- Chauffage

**POMPES
GUINARD**

40, RUE DE FOUILLEUSE
92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 408 82-35 +

PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

ENTREPRISE DE BATIMENT
ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & Cie

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. : 408-88-88

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT
ET^S Louis RABONI S. A.

3 POINTS DE VENTE :

Siège social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : 605-94-22

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 642-74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE - SUR - SEINE
Tél. : 605-52-54

PEINTURE — DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

Le permis de conduire est un CADEAU APPRÉCIÉ
Savoir bien conduire est devenu une NÉCESSITÉ
Consultez "PIGACHE AUTO-ÉCOLE"

17, rue Pigache - SAINT-CLOUD

qui vous réservera le meilleur accueil.

CHAUFFAGE CENTRAL
PLOMBERIE

ET^S **H. DURON**

170, rue Tahère
603-81-66

GAZ
MAZOUT

Devis gratuit

TYPO OFFSET PHOTOCOMPOSITION

imprimerie
monnier

11, av. foch saint-cloud
téléphone 605 56 76

PAPETERIE — LIBRAIRIE

" *La Tentation* "

3, rue de l'Hospice - Tél. : 605-67-46

(face à la Poste principale)

PARFUMERIE — MAROQUINERIE — CADEAUX

ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

LE CHAPELIN-FRETZ

FLEURISTE

14, rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD Tél. 605-44-41

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



M
E
N
A
G
E
R

DUCRETET-THOMSON

" **TÉLÉ-GOUNOD** "

LACAILLE

17, rue Gounod, 92 - SAINT-CLOUD - 603-45-18

DÉPANNAGES TOUTES MARQUES
CONTINENTAL-EDISON

D
I
S
Q
U
E
S

PEINTURE — RAVALEMENTS
VITRERIE — DECORATION

Revêtements façades et pignons
par procédés étanches



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ

B
A
Z
A
R
C
A
D
E
A
U
X
M
E
N
A
G
E

A. LANGOT

9, rue Coutureau - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-53-76

FOCH - PRESSING — TEINTURERIE

Maison fondée en 1885

J. LE GOFF

Nettoyeur - Apprêteur agréé

11, av. du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. 605-65-98

ESTHÉTICIENNE - VISAGISTE - CONSEIL

Nicole LETOUR

124, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 603-84-44

Bâtiment **F** - 4^e étage (ascenseur)

TRAITEMENTS CLASSIQUES — MASSAGE DU VISAGE
TRAITEMENTS AMINCISSANTS DU CORPS - SAUNA FINLANDAIS

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C^{ie}

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

" **LE BEAU SITE** "

TABAC - BAR - RESTAURANT
CAVE FINE

Fernand GINISTY

140, bd de la République - SAINT-CLOUD - Tél. 605-46-63

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

E^{ts} A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD
Tél. : 408-80-77



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

G. CIRASSE & Cie

Sanitaire - Couverture - Plomberie
Électricité générale

72, rue Royale - Tél. : 605-41-42

P. HERTEMAN, gérant

Agréé E.D.F. - G.D.F.

Librairie des Lycées

(en face des lycées de jeunes filles et de garçons)

LIBRAIRIE GÉNÉRALE ET GLASSIQUE
PRESSE - PHOTOCOPIE

97, bd de la République, Saint-Cloud - 605-42-90

G. Chamignon

Le Pâtissier de St-Cloud

Pâtisserie . Confiserie . Boulangerie . Cuisine . Glaces

13 Rue Gounod St-Cloud

Livraison à domicile

Vos commandes à **408.28.77**

EPICERIE DU CENTRE

9, rue Montretout - SAINT-CLOUD

(face au 70, bd de la République)

Tél. 605-44-89

Libre-service UNA

Vins fins - Crèmerie - Fruits et légumes

LIVRAISON A DOMICILE

CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT
COUVERTURE - PLOMBERIE - SANITAIRE

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-05-80

ADOUCCISEUR D'EAU " Gilnox - SATEB "

INSTITUT PARAPACK

Traitements AMINCISSANTS en exclusivité

Irina Mélikoff

Tous soins esthétiques visage - Corps

124, boulevard de la République (Bât. E)

sera prochainement transféré

78, bd de la République - " RÉSIDENCE DES LYCÉES "

SAINT-CLOUD

Tél. : 603-75-28

JOUETS

JEU X

Les Quatre Lutins

Le plus grand choix de la région

61, bd de la République - SAINT-CLOUD - 605-10-13

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 605-43-47

LA NOUVELLE BOUTIQUE

papounet

Les meilleures marques de vêtements pour enfants

15, rue de l'Eglise St-Cloud 605-40-85

LINGERIE

CI. LERICHE

Gaines - Soutiens-gorge - Jerseys - Jupes

LES PLUS GRANDES MARQUES

11, rue de l'Eglise, SAINT-CLOUD

Tél. : 601-94-22



CADEAUX

GADGETS

LISTE DE MARIAGE

JOUETS

La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD

(A côté du cinéma Le Régent)

Tél.: 605-66-16